

Plans spéciaux 2025

Récupération des bois affectés par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et les chablis issus des grands vents de décembre 2023

Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

DGFo-11

Novembre 2024

Les sujets abordés

- Les perturbations naturelles
 - Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)
 - Chablis
- L'aménagement forestier et le caribou
- Le contexte de la planification forestière en Gaspésie
- La planification forestière proposée
- Les prochaines étapes

Les perturbations - TBE

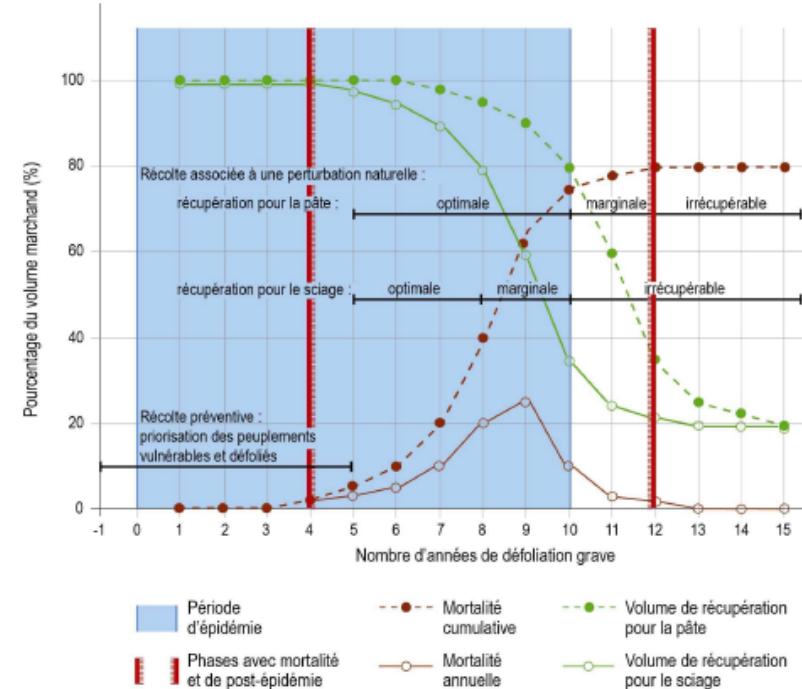
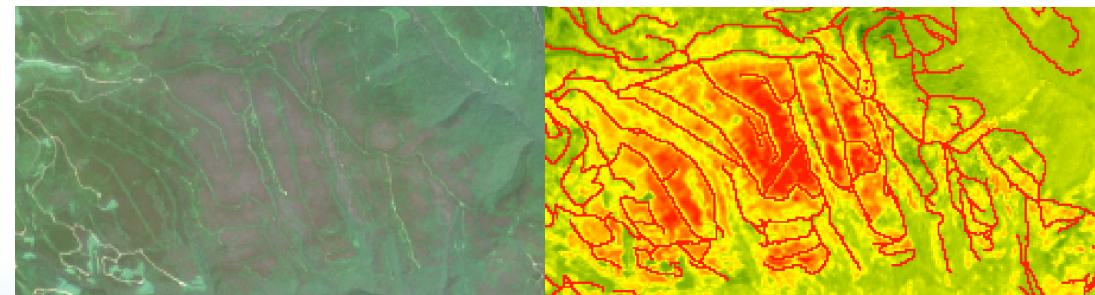


Figure 10 Période de récupération pour le sciage et la pâte pour un modèle typique de progression de la mortalité causée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans une sapinière mature (voir le tableau 1 pour une description des périodes et des phases)

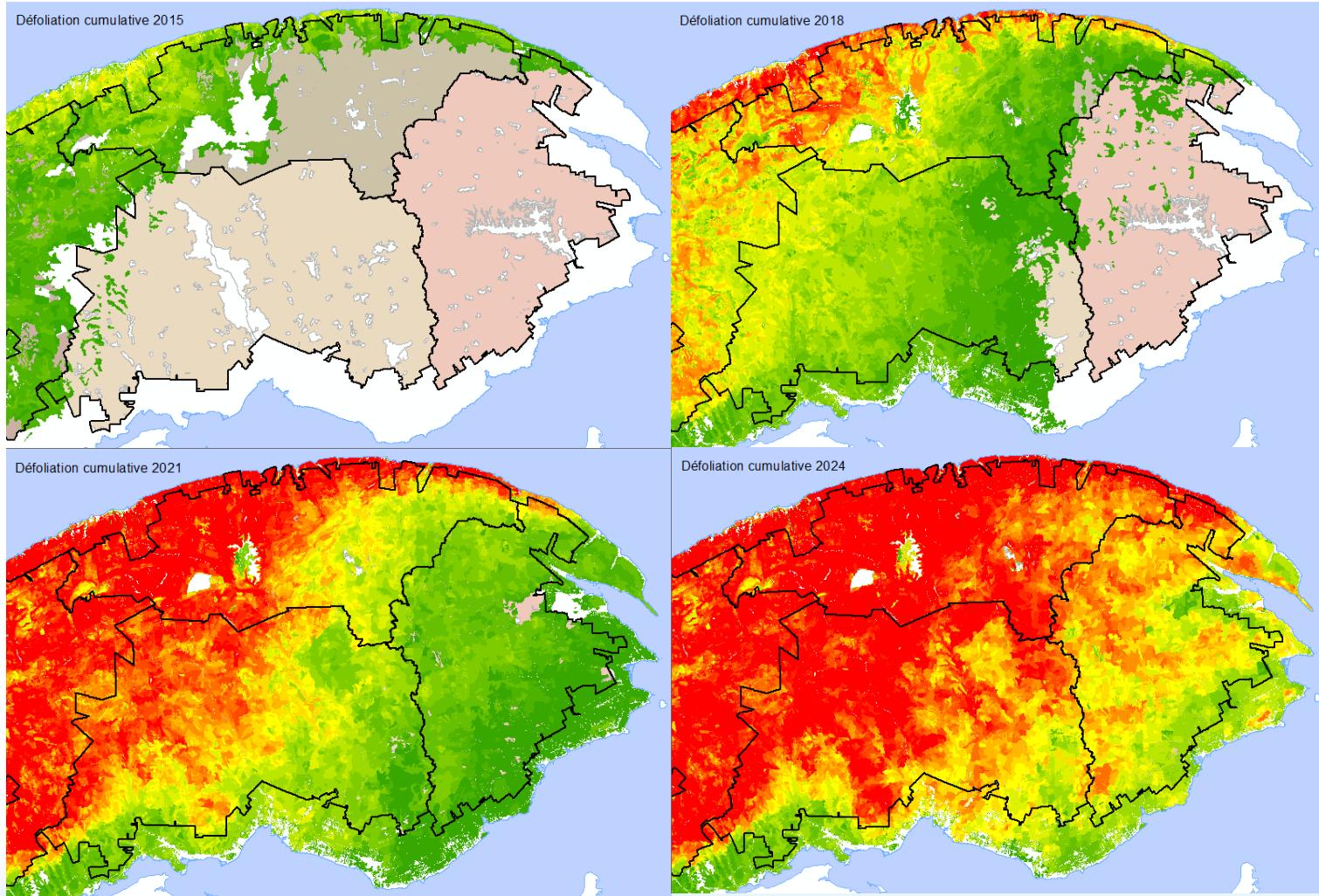
Les perturbations - TBE

Ce plan a pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires touchés
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts
- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables



Défoliation cumulative



Les perturbations - Chablis

- Le 19 décembre 2023 : tempête générant des vents violents dans le secteur de la MRC de La Haute-Gaspésie
- En janvier 2024 : la Direction de la gestion des forêts Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (DGFo-11) reçoit des signalements de chablis et demande la collaboration de la Direction de la protection des forêts (DPF) pour effectuer des analyses de détection de changements à l'aide d'imagerie satellitaire
- En février 2024, la DGFo-11 reçoit une analyse préliminaire, mais les images d'hiver n'ont pas apporté suffisamment de précision pour localiser et évaluer les dommages



Crédit : Luc Gagnon

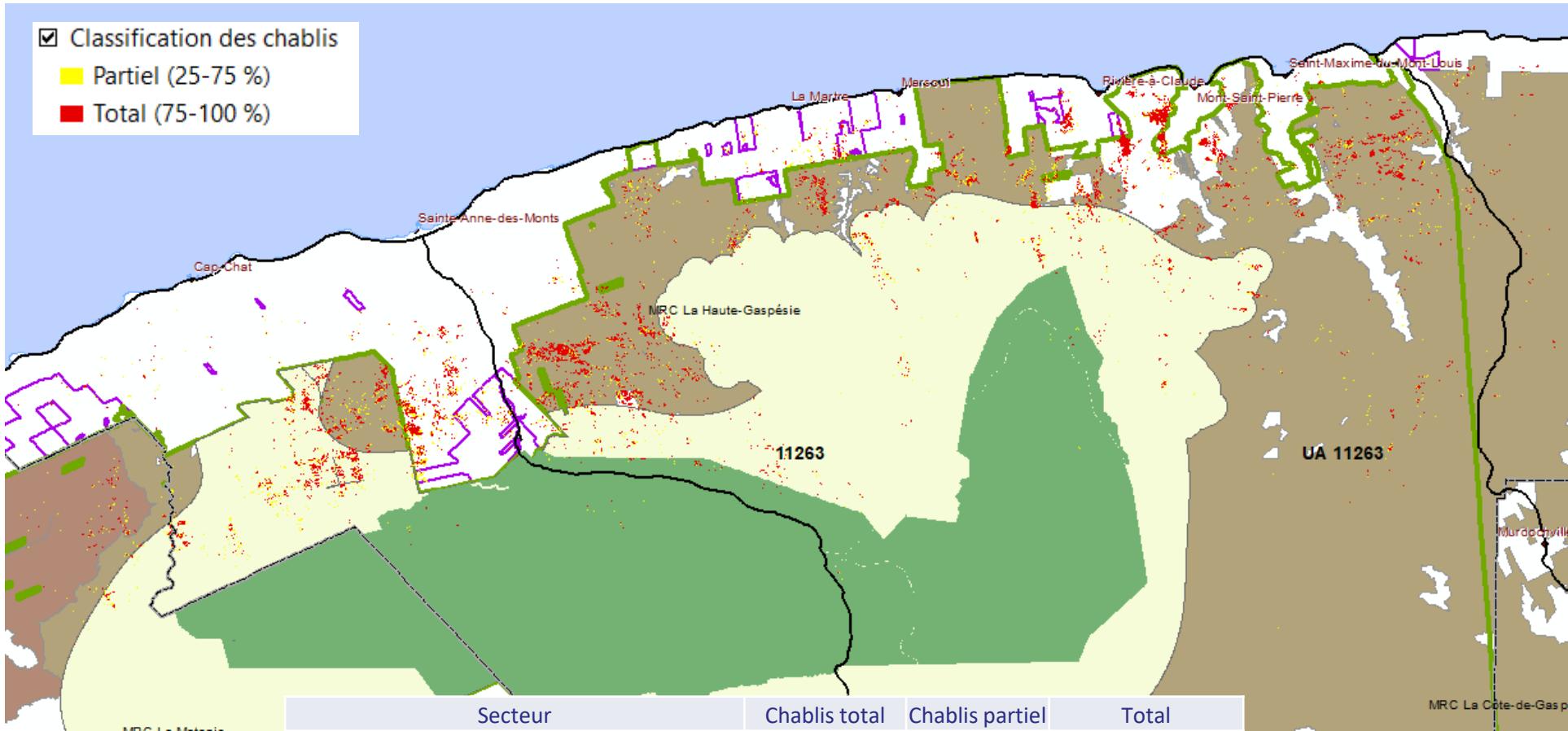
Les perturbations - Chablis

- En juillet 2024, des images satellites de haute résolution ont été acquises afin de réaliser une analyse de détection des changements dans le couvert végétal entre l'été de 2023 et 2024



- En septembre 2024, la DGFo-11 reçoit les résultats de localisation et de classification de l'intensité des chablis de la DPF

Localisation et évaluation des dommages (chablis)



Les sujets abordés



- Les perturbations
 - Tordeuse des bourgeons d'épinette
 - Chablis
- L'aménagement forestier et le caribou
- Le contexte de la planification forestière en Gaspésie
- Présentation de la planification
- Les prochaines étapes

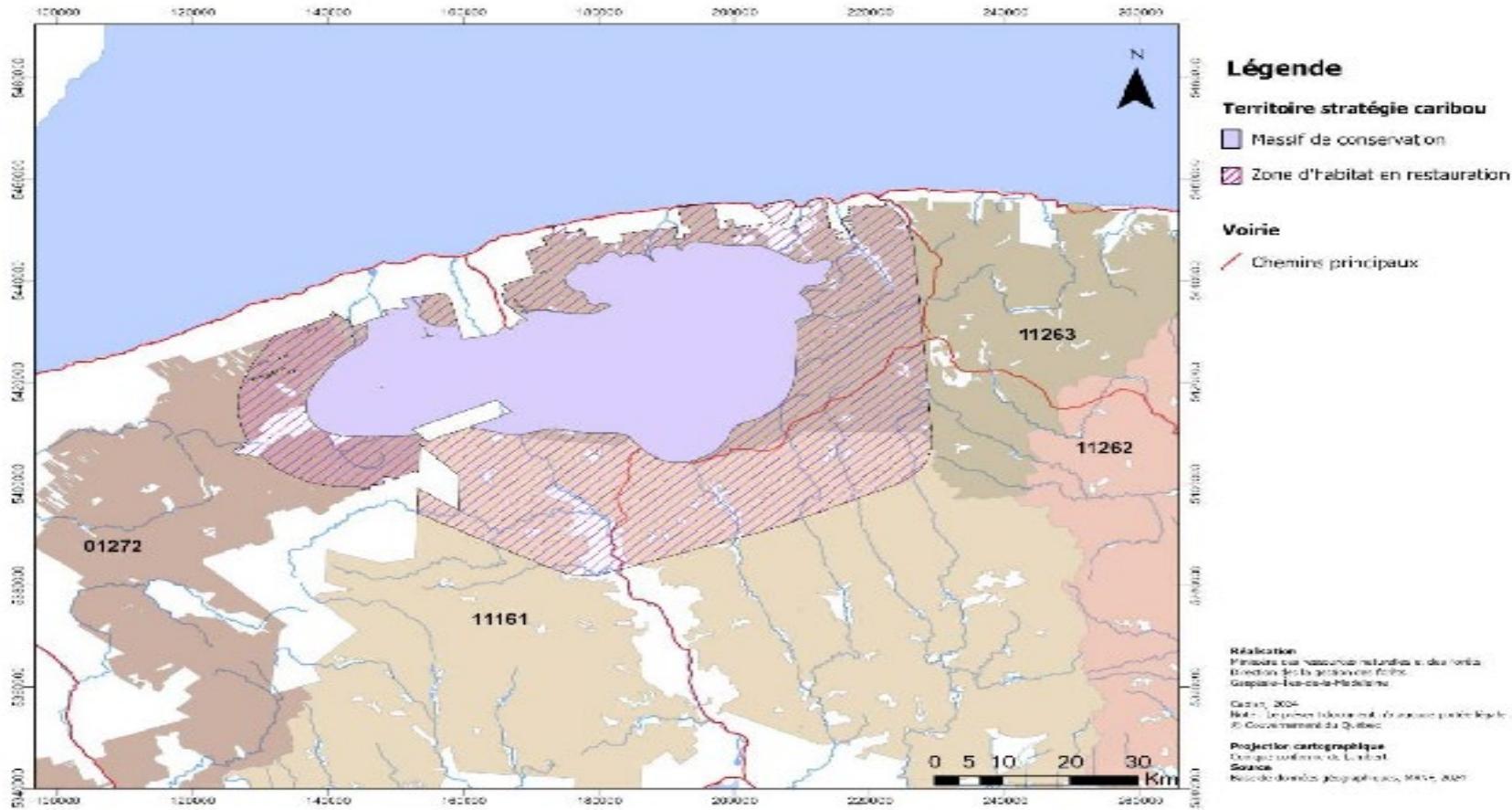
Contexte caribou

La consultation pour les projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie a pris fin le 31 octobre 2024



Contour du projet pilote

Territoire ciblé par le projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie



Projet pilote

Les PAS présentés s'inscrivent dans le respect des orientations énoncées dans le document de consultation « *Mesures de conservation pour les caribous forestiers et les caribous montagnards de la Gaspésie et leur habitat – consultation dans le contexte des projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie – printemps 2024*

Des modifications pourraient y être apportées advenant un positionnement du gouvernement sur lesdits projets pilotes d'ici leur mise en œuvre prévue au cours de la saison d'opérations 2025-2026.

Les sujets abordés



- Les perturbations
 - Tordeuse des bourgeons d'épinette
 - Chablis
- L'aménagement forestier et le caribou
- Le contexte de la planification forestière en Gaspésie
- Présentation de la planification
- Les prochaines étapes

Orientations régionales de planification (UA), comment répondre aux enjeux

- Respect des mesures intérimaires, dont aucune intervention dans le massif de conservation (ZHE)
- Respect des mesures administratives régionales (% maximal de peuplements de 0-20 ans) inscrites dans le VOIC (Valeur, Objective, Indicateur, Cible) caribou
- Cibler la récupération d'agglomération des chablis totaux
 - Maximise la présence de vieilles forêts résiduelles et minimise la création de peuplements forestiers de 0-20 ans dans la ZHR
- Respect des Usages Forestiers et Zone d'application des modalités d'intervention (UFZ), des VOIC et de la possibilité forestière
- Récupération uniquement des peuplements forestiers de 50 ans et plus
- Aucune récupération en pente forte, sols minces ou sols humides qui sont non régénérés
- Chemins planifiés en implantation-fermeture dans la ZHR

Orientations régionales de planification

Retour sur les mesures caribou

Mesures intérimaires

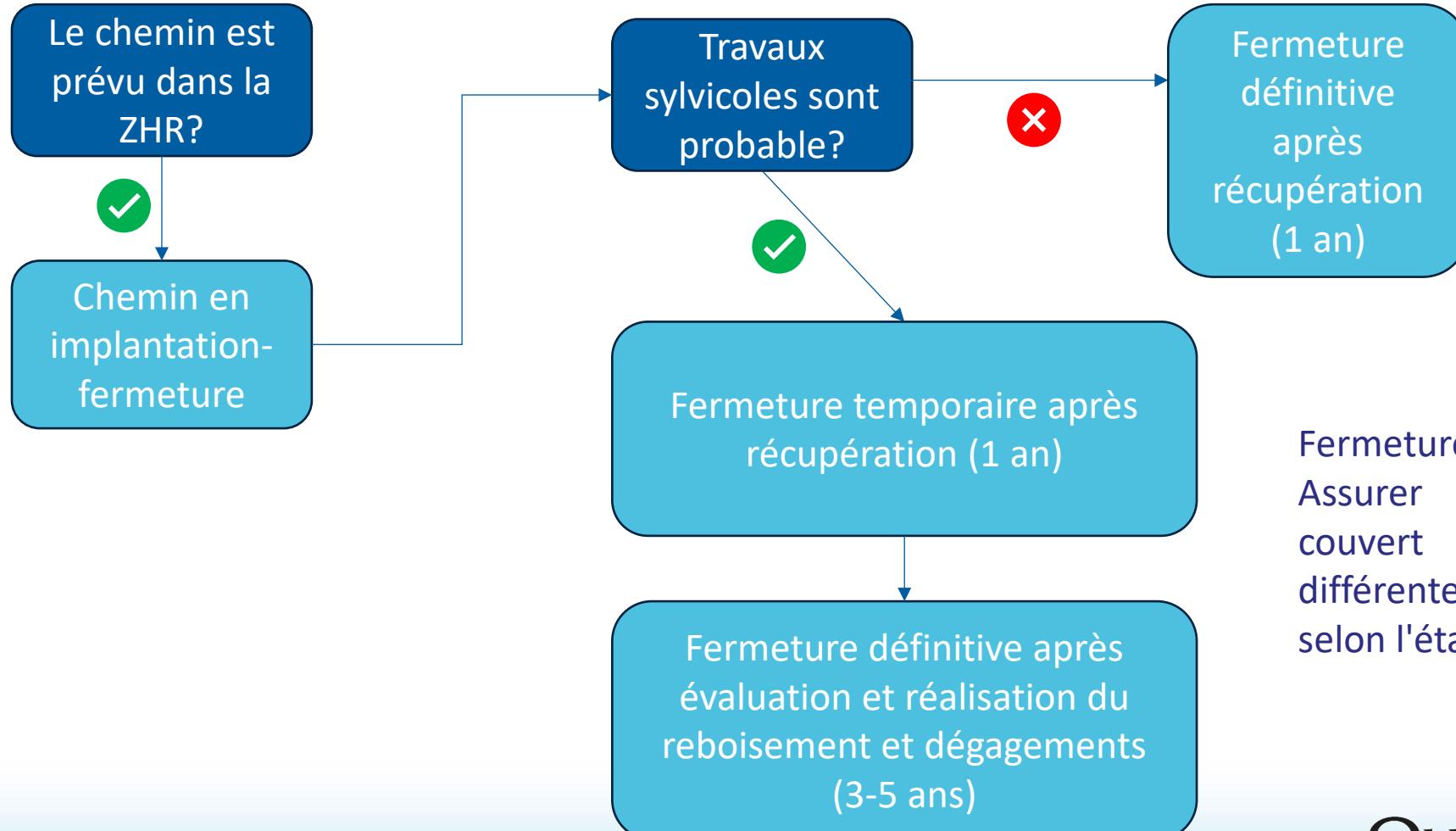
- Pas de récolte, ni de nouveaux chemins dans la zone d'habitat essentiel (ZHE : 98 % des localisations télémétriques)
- Respect du *Plan d'aménagement forestier de l'aire de fréquentation du caribou de la Gaspésie 2013-2018*

Mesures administratives régionales

- Maximum de 9 % de peuplements de 0-20 ans dans l'aire de répartition
- Pas de récolte en coupe totale dans les peuplements en pentes fortes, sols minces et sols humides (sauf si la régénération en résineux y est adéquate ou si la remise en production artificielle y est possible)

Engagement : La Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine s'est engagée à maintenir l'application des mesures administratives régionales dans le contexte des plans de récupération TBE en ciblant les secteurs les plus défoliés avec présence de mortalité

Stratégie de gestion des chemins



Fermeture de chemins :
Assurer le retour du couvert forestier via différentes techniques selon l'état du tronçon

Les sujets abordés



- Les perturbations
 - Tordeuse des bourgeons d'épinette
 - Chablis
- L'aménagement forestier et le caribou
- Le contexte de la planification forestière en Gaspésie
- **Présentation de la planification**
- Les prochaines étapes



Projet de Plan spécial de récupération TBE 2025

Résultat de la planification
Secteurs d'intervention potentiels, chemins
et infrastructures

TGIRT
UA 111-61

En résumé :

- Notre territoire est uniquement affecté par la TBE, et ce, de façon très sévère
- Notre méthodologie pour cibler les peuplements à récolter est très fiable
- Plusieurs peuplements sont en train de mourir et se dégrader. Il y a urgence de les récolter
- Dans la zone caribou (ZHR), les mesures intérimaires sont appliquées et respectées
- Des vérifications terrain ont encore lieu, certaines superficies seront retirées du projet de plan spécial
- Les travaux visant la remise en production des SIP (préparation de terrain et reboisement) et de dégagement doivent être considérés comme automatiquement inclus dans la consultation sur le secteur de récolte
- Les chemins proposés doivent être considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées

Projet de plan spécial TBE dans la 111-61

- Le projet de PAS en chiffre
- La défoliation TBE en image
- La méthodologie de travail en bref...
- Résultats de la stratégie d'aménagement
- Résultats de VOIC
- Résumé de la présentation

Le projet de consultation PAS de la 111-61, c'est...

4 847 ha de travaux de récolte*:

- 2 112 ha hors de la ZHR
- 2 649 ha dans la ZHR

77 km de voirie (non validée) :

- 38 km de voirie en implantation-fermeture dans ZHR
- 18,8 km de voirie en amélioration hors ZHR
- 20 km de voirie en implantation hors ZHR



* Seulement 2 525 ha sont présentés dans les résultats de VOIC, car les autres superficies sont déjà incluses dans les calculs du PAFIO précédent (v2023)

La défoliation TBE ça ressemble à quoi?

1) Au début de l'épidémie :

- Peuplement ayant subi quelques années de défoliation
- Très peu voir aucune mortalité



La défoliation TBE ça ressemble à quoi?

2) Après plusieurs années :

- Couleur des cimes change
- Forte défoliation
- Peuplement avec mortalité débutée
- Mortalité devrait s'accélérer dans les prochaines années



La défoliation TBE ça ressemble à quoi?

3) Une course contre la montre :

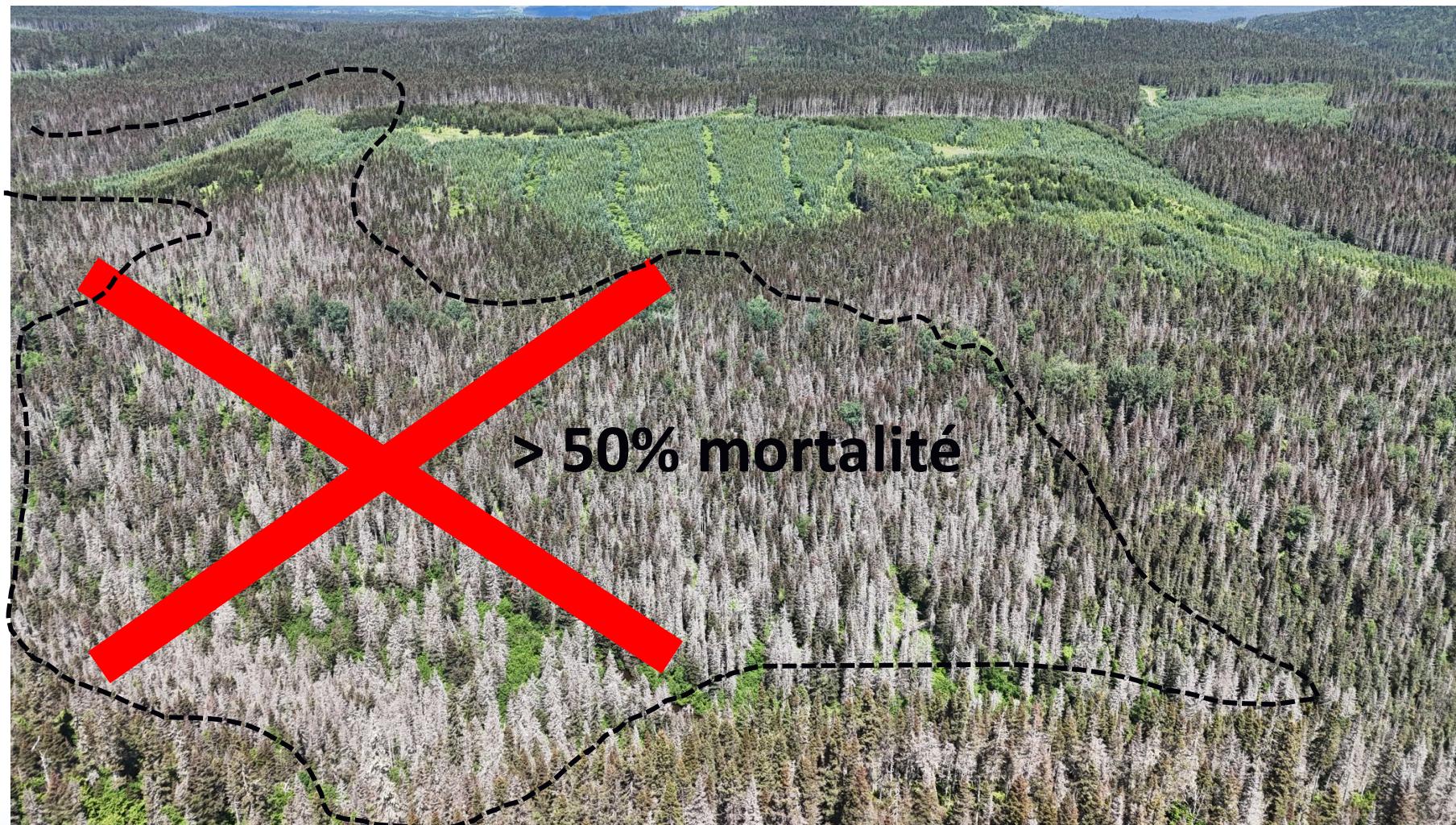
- Mortalité plus importante (20 %)
- Très court délai pour intervenir
- Tiges vivantes sont maintenant affaiblies et la mortalité va encore s'accélérer



La défoliation TBE ça ressemble à quoi?

4) Phase critique :

- Mortalité très importante (50 % +)
- Récupération du peuplement potentiellement non rentable due à la trop grande perte de fibre et de qualité



Ce qu'on vise à récolter peut ressembler à :

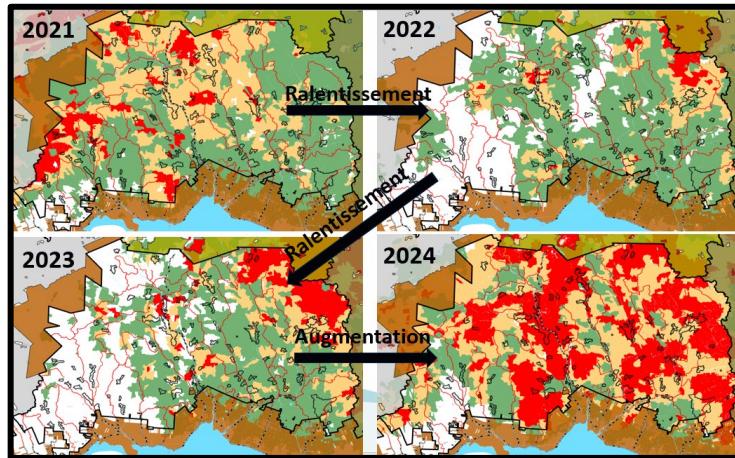
Hors zone du caribou :



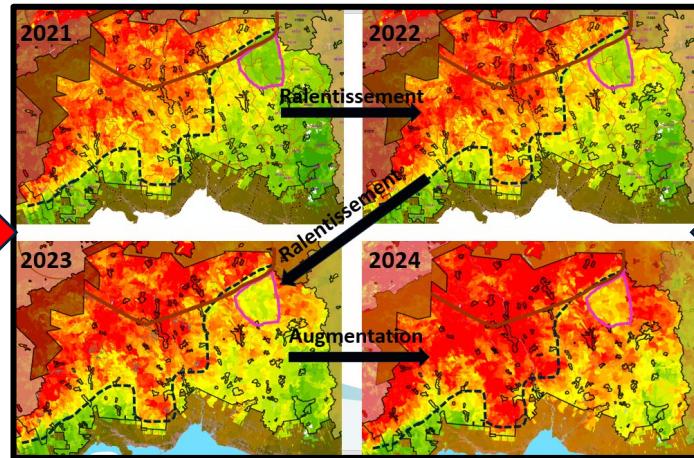
Dans la zone d'habitat en restauration (ZHR)



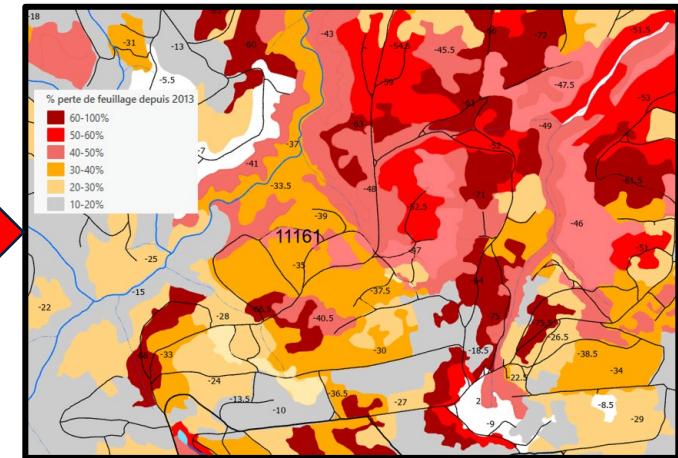
La méthodologie de travail en bref



Défoliation annuelle

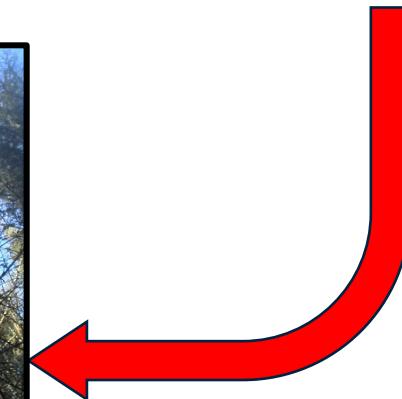
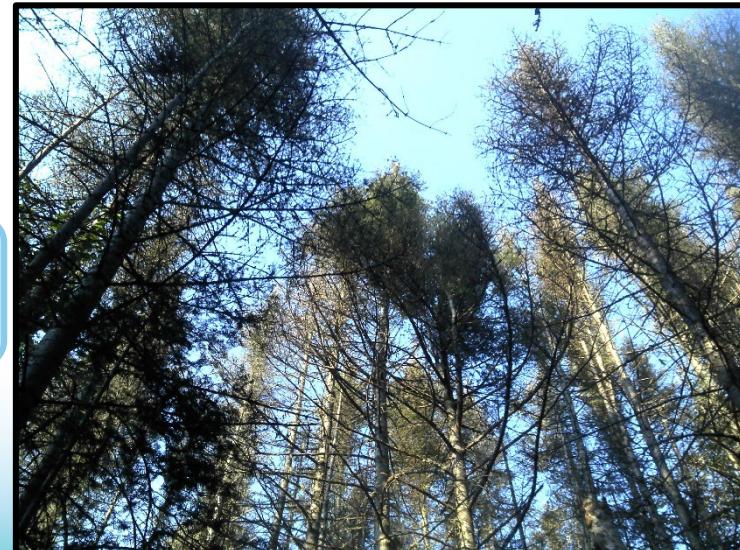


Défoliation cumulative



Imagerie satellitaire :
(perte de feuillage entre 2013
et 2024)

Confirmation terrain



PROJET DE CONSULTATION PAS



% perte de feuillage depuis 2013

60-100%

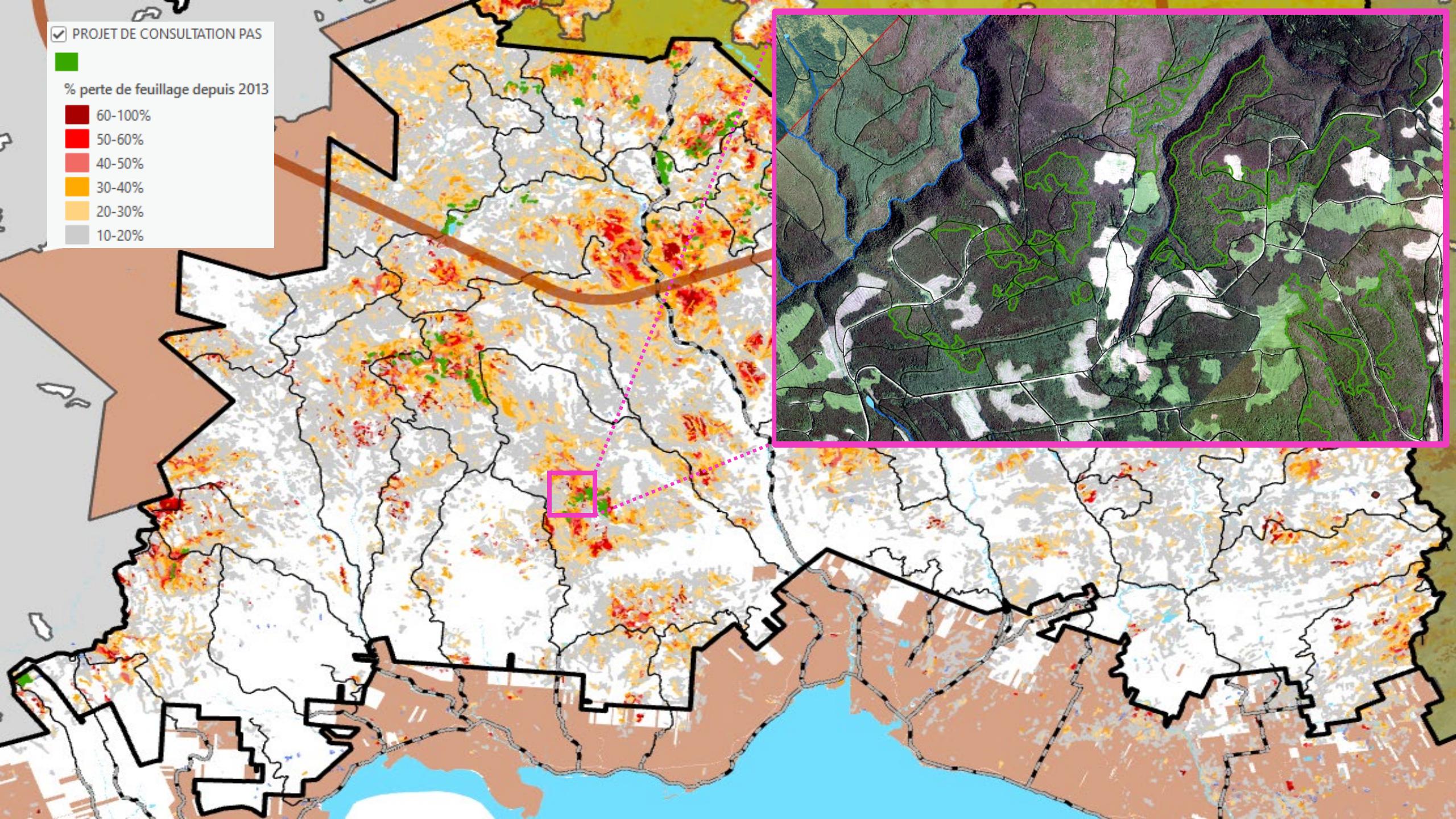
50-60%

40-50%

30-40%

20-30%

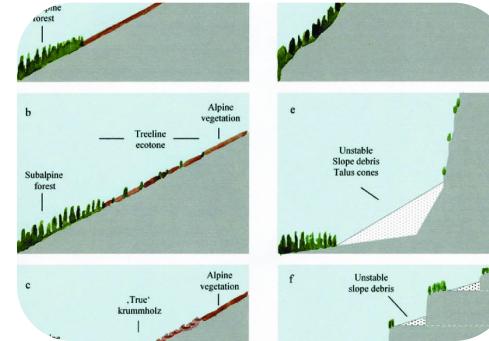
10-20%



Respect de la stratégie d'aménagement



Grands types
forêt (GTF)



Contraintes
opérationnelles



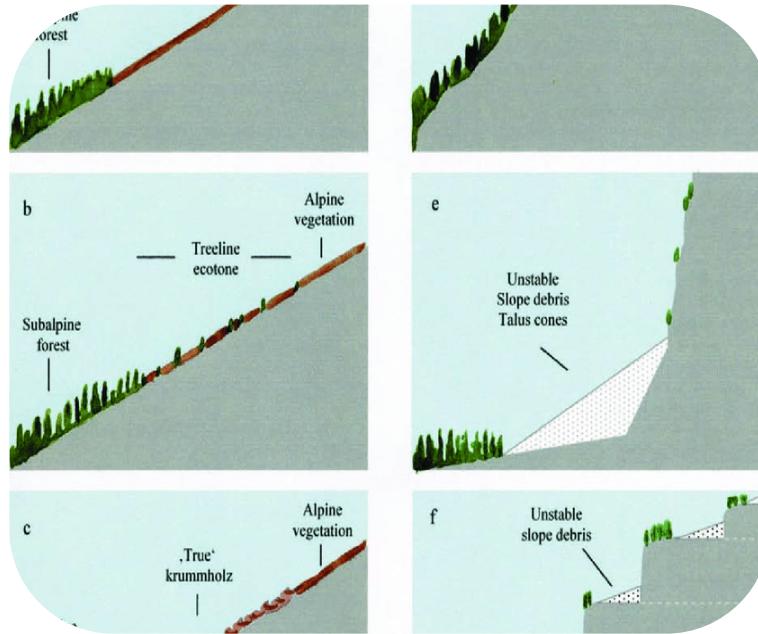
Petit bois

Respect de la stratégie d'aménagement : superficie planifiée par grand type forêt



GTF	Cibles 2023-2028	Projet PAS 25 (ajout)	
	Attribuable (ha/an)	ha	%
Pessière	40	1 555	3888% ↗
Pessière (ÉC)	293	0	0%
Sapinière	2 250	673	30% ↗
Total Résineux	2 583	2 228	86%
Total Résineux à FI	1 833	174	9%
Peupleraie	80	0	0%
Peupleraie à résineux	210	1	0%
Bétulaie blanche	193	22	11%
Bétulaie blanche à résineux	111	73	66%
Érablière rouge	0	0	0%
Total FI et FIR	594	96	16%
Feuillu tolérant	140	0	0%
Feuillu tolérant à résineux	290	6	2%
Total FT et FTR	430	6	1%
Cédrière	20	21	105%
Grand total	5 460	2 525	46%

Respect de la stratégie d'aménagement : Superficie planifiée par contrainte opérationnelle



Contraintes	Cibles BFEC 2023-2028	Projet PAS 25 (ajout)	
		Attribuable 23-28 (ha/an)	ha
Orphelin	614	237	39 %
Paysage (encadrement visuel)	179	338	189 %
Pentes fortes	177	60	34 %
Ravages cerf de Virginie	60	0	0 %
Caribou	250	359	144 %
Total toutes contraintes	1 280	994	78 %
Hors des contraintes	4180	1 888	45 %
Grand total	5 460	2 882	53 %

Respect de la stratégie d'aménagement : proportion des superficies qui proviennent des strates de petit bois



Contrainte	Cibles BFEC	Projet PAS 25 (ajout)
Très petit bois	19.90%	24.2%
Petit bois	33.50%	4.8%
Autre	46.60%	71.0%

Respect des VOIC



Économique



Écosystémique



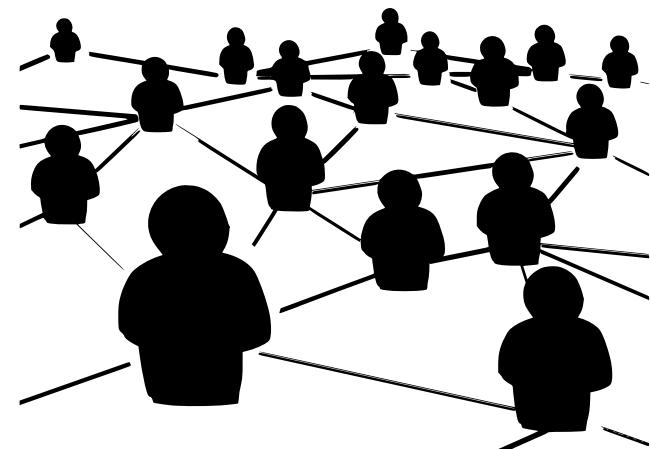
Faunique



Aquatique



Paysage



Connectivité

VOIC : indicateurs économiques



Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification	Vol/ha des superficies planifiées	Entre 130.50 m ³ /ha à 159.50 m ³ /ha	146 m³/ha
		Décimètre cube par tige récoltée selon les regroupements d'essence (SEPM et PE)	Entre 117 dm ³ /tige et 143 dm ³ /tige SEPM	117 dm³/tige SEPM
		Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification	Minimum 200 dm ³ /tige PEU	328 dm³/tige PEU
			180 : 15 %	180 : 0 %
			181 : 27 %	181 : 3 %
			182 : 18 %	182 : 30 %
			183 : 4 %	183 : 4 %
			184 : 24 %	184 : 49 %
			185 : 2 %	185 : 11 %
			186 : 4 %	186 : 3 %
			187 : 2 %	187 : 0 %
Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification	Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM)	73 %	38 %

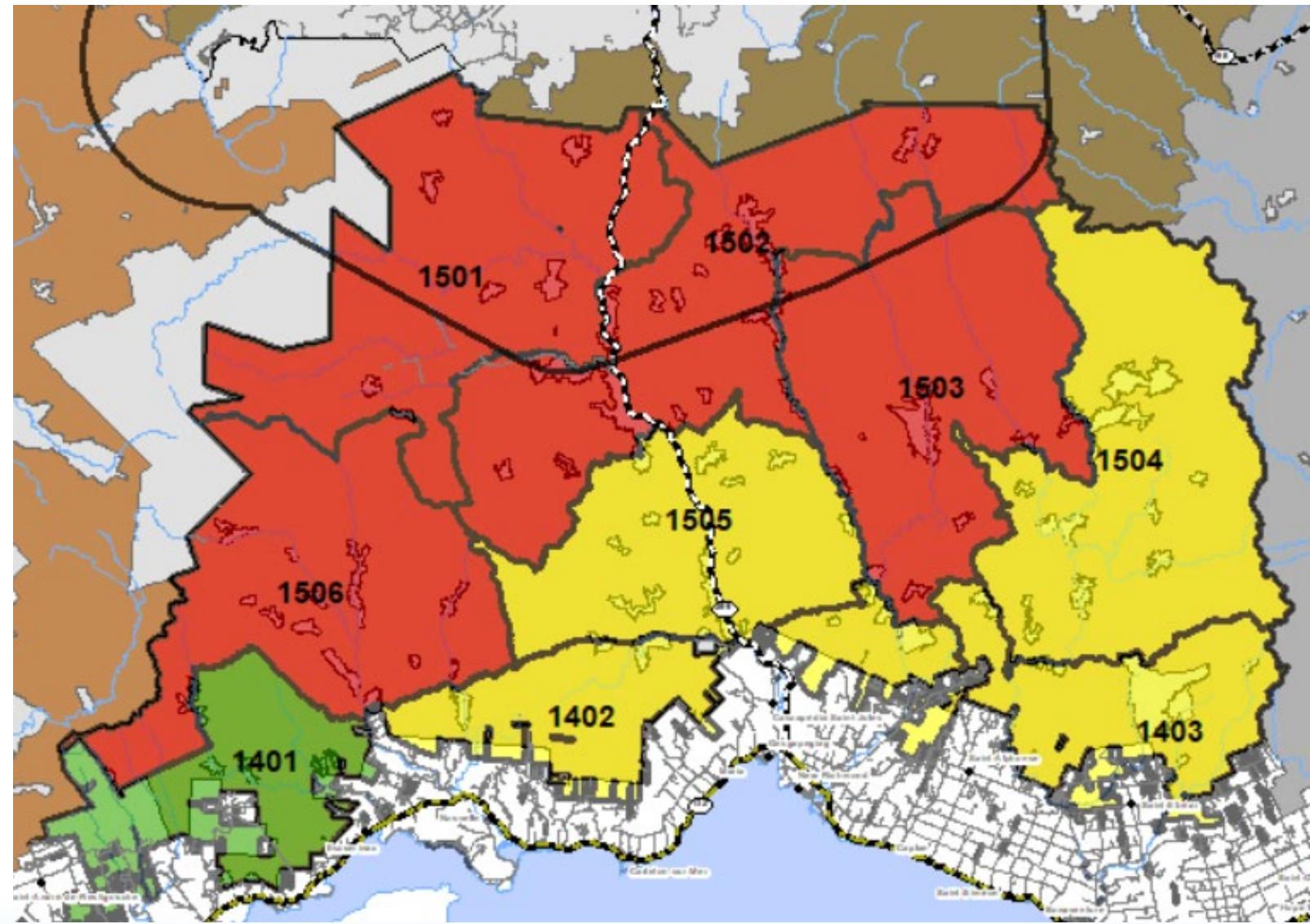
VOIC : Écosystémiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (44,5%) Plan restauration en vigueur
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (85,7%)
		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiemnt)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (98,4% des COS)
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MHI de l'UA	Conforme (100 %)

VOIC : Vieilles forêts

État de l'indicateur à
l'origine (2018)

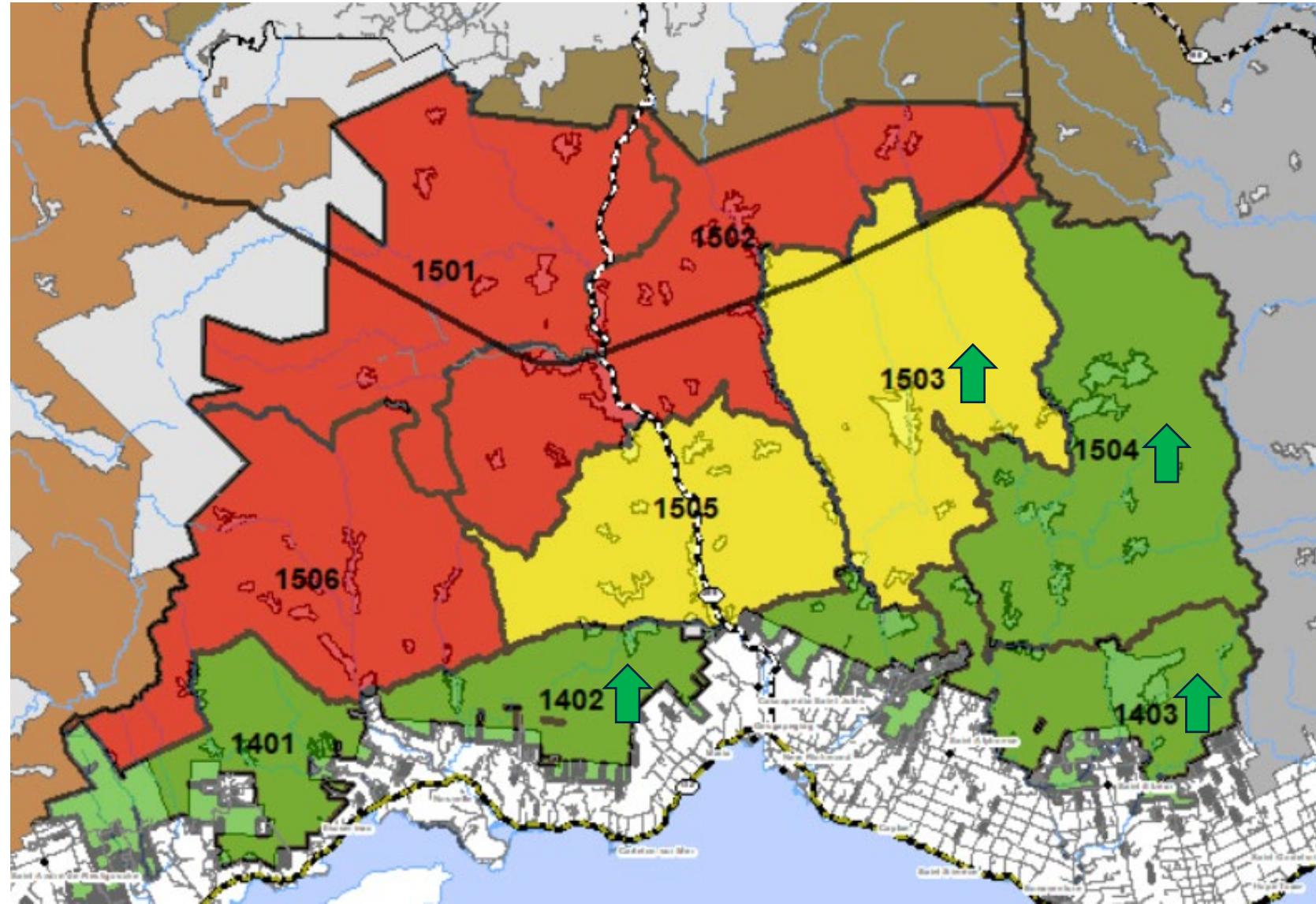
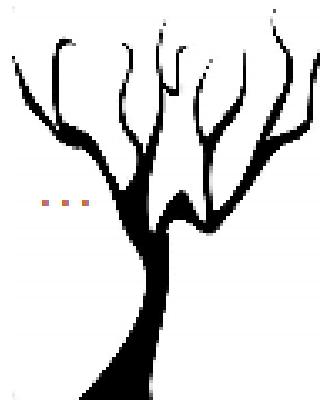
Vert : >50 % état d'origine
Jaune : 30 % à 50 % état d'origine
Rouge : <30 % état d'origine



VOIC : Vieilles forêts

État actuel incluant
mortalité TBE et PRAN
2023

Vert : >50 % état d'origine
Jaune : 30 % à 50 % état d'origine
Rouge : <30 % état d'origine

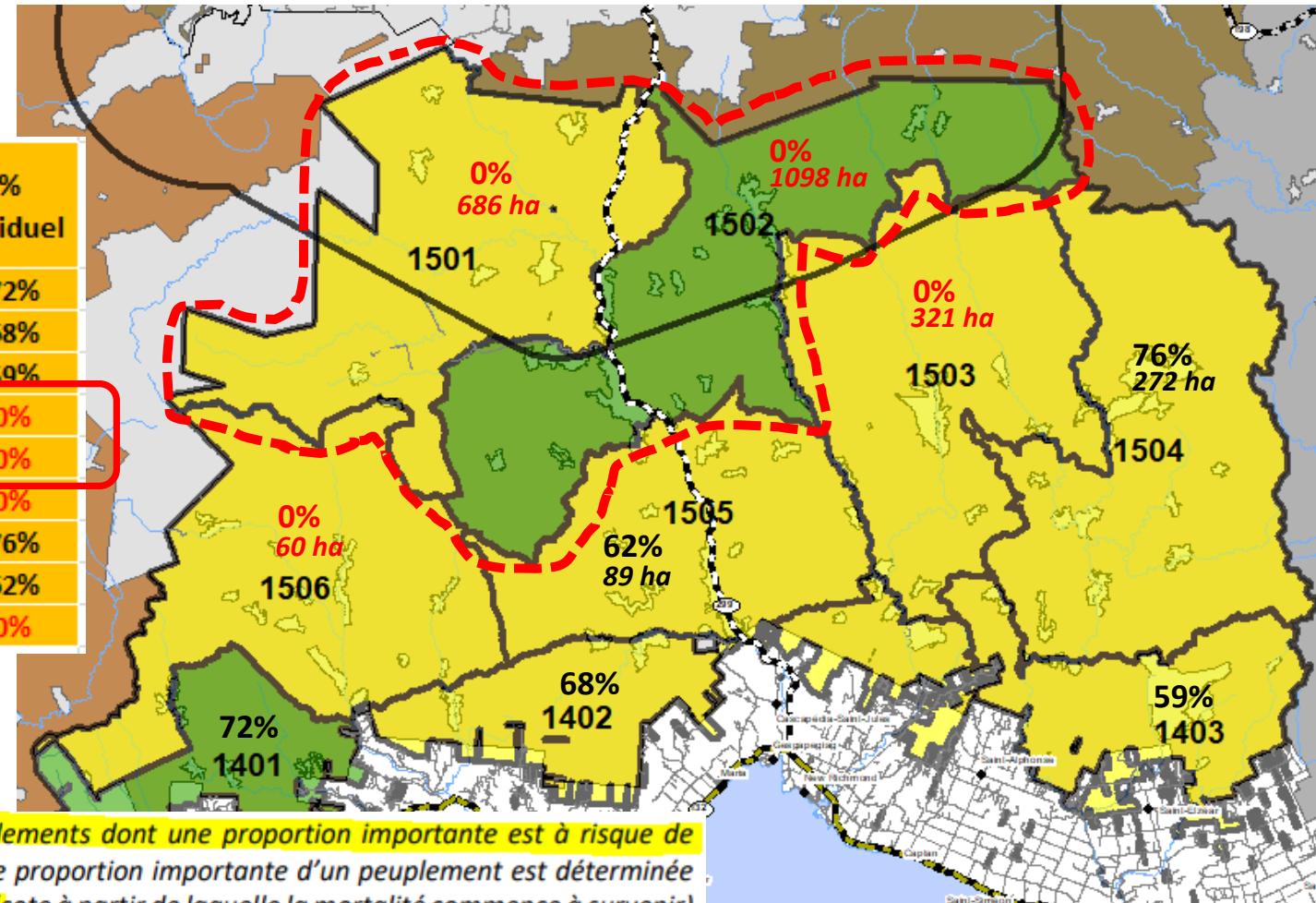


VOIC : Vieilles forêts

Plan de restauration visé (5^e décennal)



UTA	délai de restauration ajusté	ha dispo 2026 à fin période	PAFIO v2023 ha	Projet PAS 25 ha	Résiduel ha	% résiduel
1401	2033	10 331	2855	0	7 477	72%
1402	2033	11 323	3634	0	7 689	68%
1403	2033	11 426	4642	0	6 784	59%
1501	2033	(847)	809	686	(2 342)	0%
1502	2048	(11 545)	419	1098	(13 062)	0%
1503	2033	2 684	2915	321	(552)	0%
1504	2033	34 391	7843	272	26 276	76%
1505	2033	6 223	2270	89	3 864	62%
1506	2038	707	1244	60	(597)	0%



--- : application de la définition convenue en TGIRT permettant la récolte dans les UTA de vieilles forêts gelées

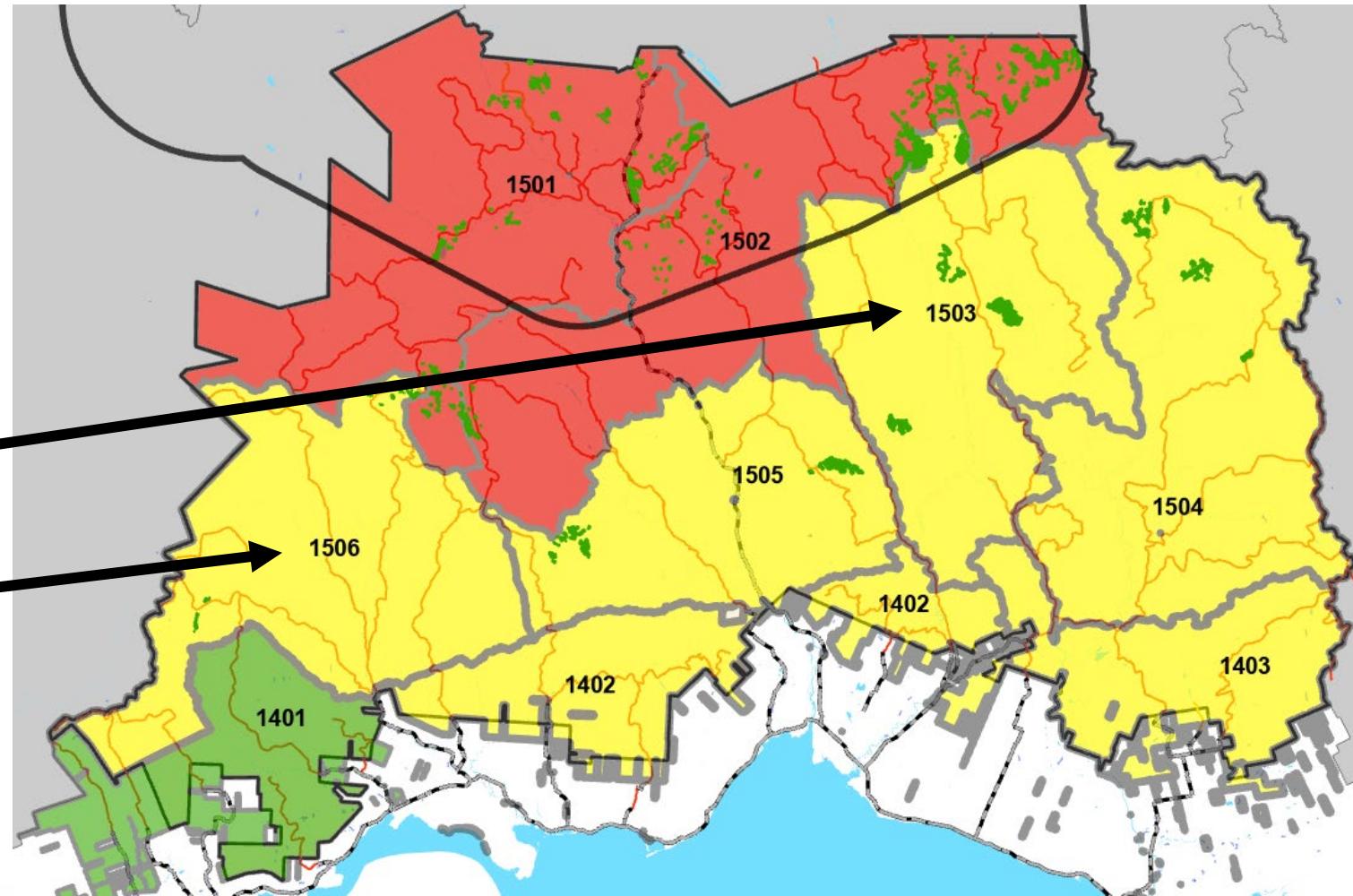
et convenu à la TGIRT en 2023 de permettre la récolte de peuplements dont une proportion importante est à risque de mortalité imminente. Dans ces UTA, la mortalité imminente d'une proportion importante d'un peuplement est déterminée par l'attribution d'une cote de défoliation cumulative de 15 et plus (cote à partir de laquelle la mortalité commence à survenir) confirmée par une analyse d'imagerie satellitaire et par une validation terrain. La récolte d'un peuplement ayant une cote de défoliation cumulative inférieure à 15 pourrait être autorisée si une analyse d'imagerie satellitaire et une validation terrain confirment la mortalité imminente d'une majorité du peuplement. » est adopté.

VOIC : Vieilles forêts

Portrait du suivi réel (à jour avec la PRAN 300 2024)

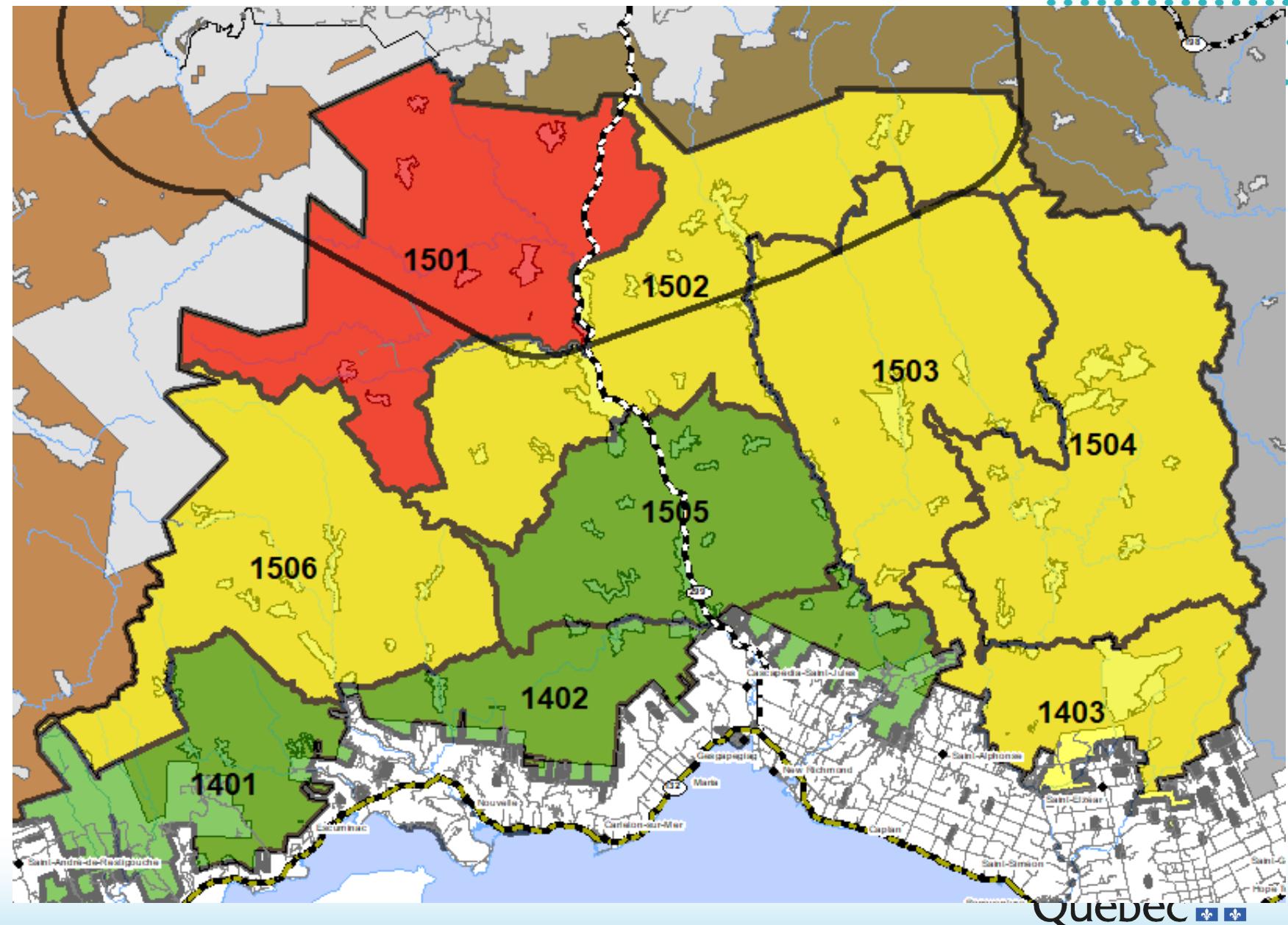
Tableau bilan réel des Vieilles forêts - maj avec PRAN 300 2024

UTA	ha disponibles	# années résiduelles	Fin délai	ha/an disponibles
1401	9 825	6	2032-2033	1638
1402	9 974	6	2032-2033	1662
1403	11 315	6	2032-2033	1886
1501	(847)	6	2032-2033	0
1502	(11 545)	21	2047-2048	0
1503	2 442	6	2032-2033	407
1504	32 109	6	2032-2033	5351
1505	5 609	6	2032-2033	935
1506	499	11	2037-2038	45



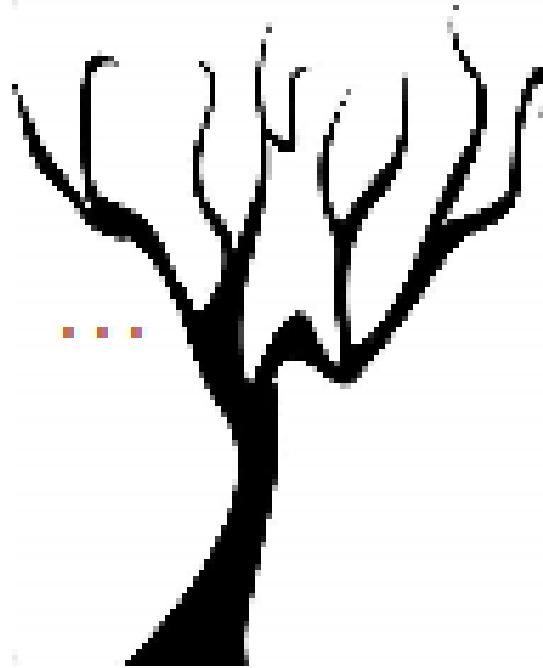
VOIC : Structure interne

- *État actuel*



VOIC : Écosystémiques (suite)

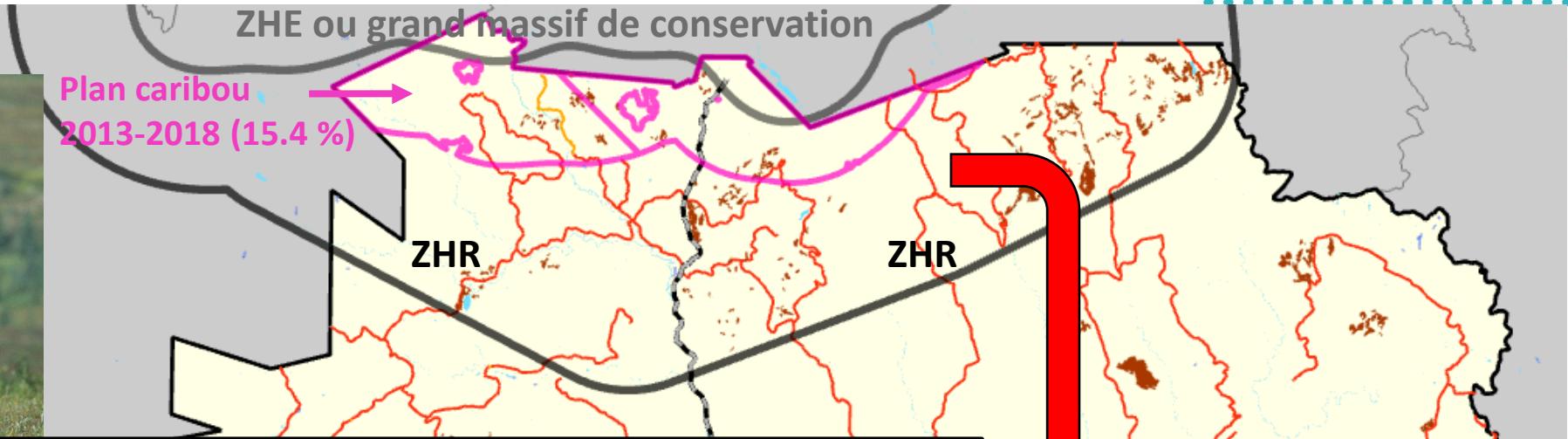
Enjeu	Objectif	Moyen	Résultat
Organisation spatiale des peuplements	Faire en sorte que la répartition spatiale des peuplements s'apparente à celle des peuplements aménagés	Mise en œuvre de la dérogation réglementaire (COS) sur la répartition spatiale des coupes	Non appliqué au PAFIO



VOIC : Fauniques

Enjeux	Objectif	Moyen	Résultat
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie	Aucun polygone dans ravage
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (incluant la flore)	Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être, connus et cartographiés	Conforme
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés	Conforme
Rétablissement du caribou de la Gaspésie	S'assurer que la planification de l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations du caribou de la Gaspésie	Application des mesures intérimaires (3) de protection jusqu'à l'adoption du prochain plan d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie	Conforme (Aucun chemin Aucune coupe 15,36 % 0-20 ans)
		Respect du pourcentage de peuplements 0-20 ans dans la Zone d'Habitat en Restauration (ZHR)	Non conforme Plan de restauration en vigueur

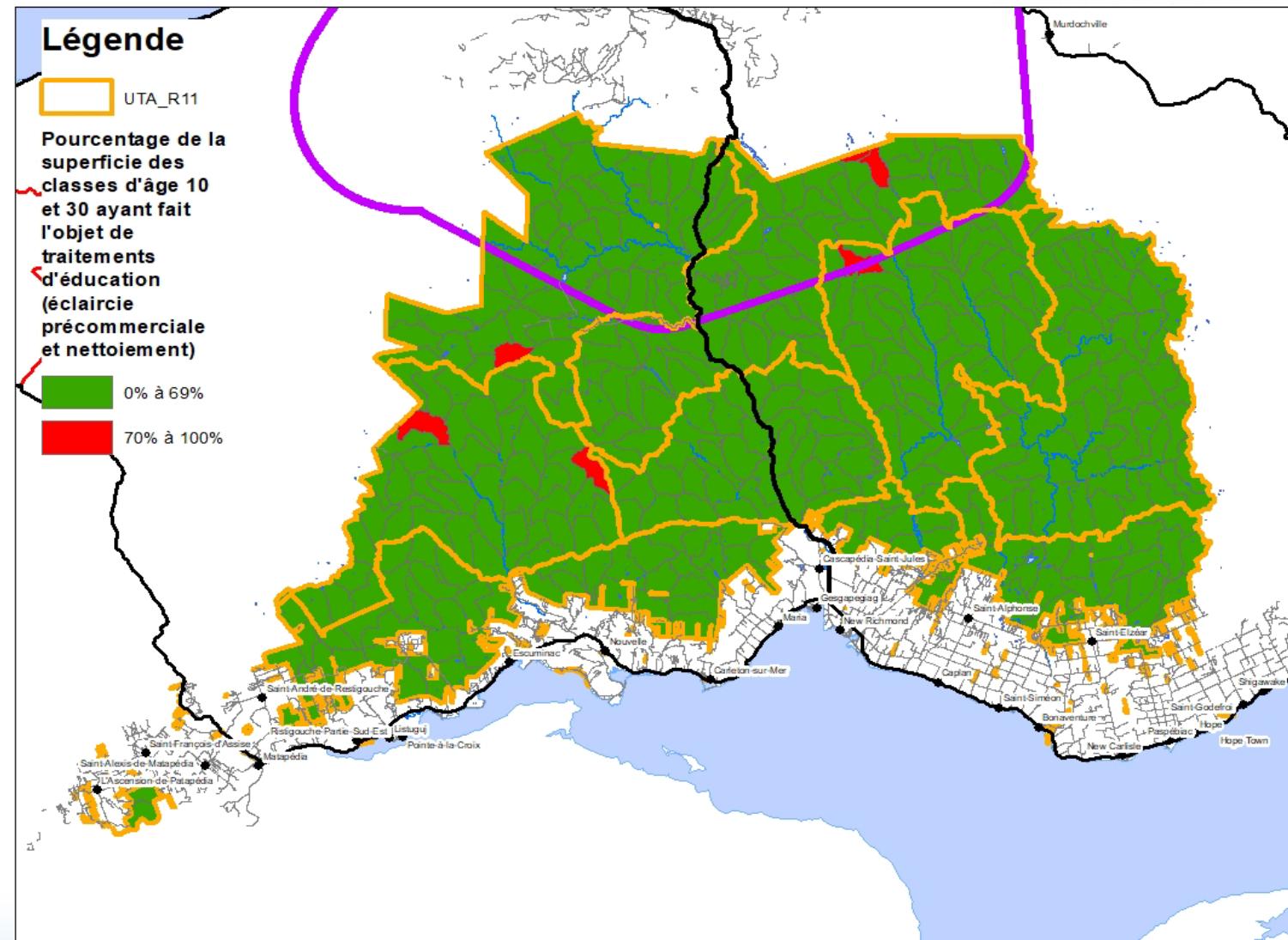
VOIC : Fauniques (Caribou)



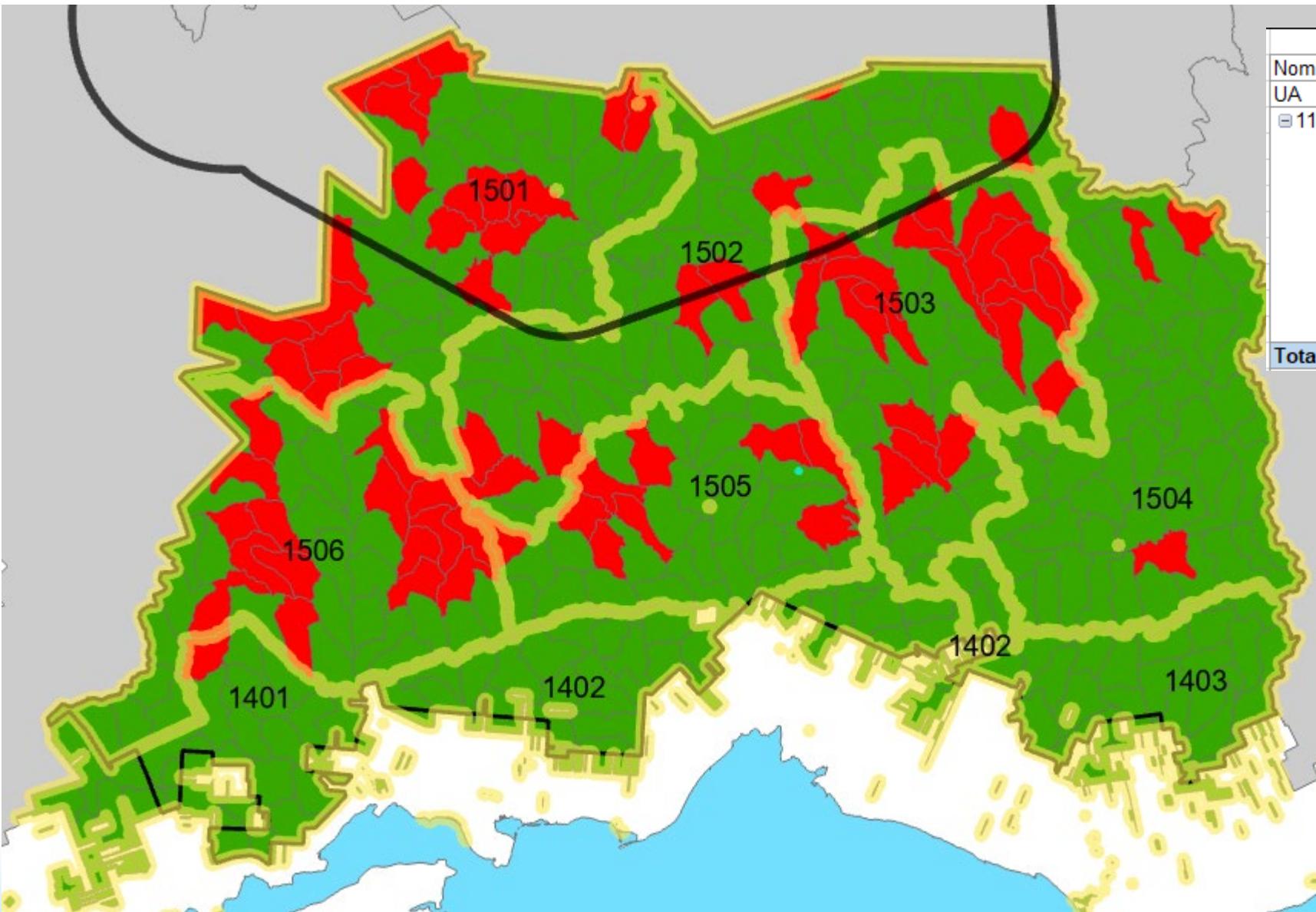
VOIC : Fauniques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoiement) avec modalité de mitigation faunique	100 %	Aucun travaux sylvicole non-com
	Prendre en compte les besoins particuliers du lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (98,4 % des COS)
	Prendre en compte les besoins particuliers du lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement) dans les TFS	Moins de 70 % à l'échelle des secteurs identifiés	N/A 111-61
Qualité de l'habitat du lynx (suite)	Prendre en compte les besoins particuliers du lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (44,5 %) Plan restauration en vigueur
Qualité de l'habitat de l'orignal	Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des peuplements d'alimentation	Minimum 20 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme dans 8 UTA Non conforme dans 1 UTA (58.33 %)
		Pourcentage de peuplements d'alimentation dans les TFS surfaciques	Minimum 20 % à l'échelle des TFSS	N/A 111-61

VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de la gélinotte et du lynx



VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de l'orignal



UA	Nombre de Shape	COS_Ateint		Total général
		non	oui	
11161	1401	3.70%	96.30%	100.00%
	1402	0.00%	100.00%	100.00%
	1403	0.00%	100.00%	100.00%
	1501	37.50%	62.50%	100.00%
	1502	14.29%	85.71%	100.00%
	1503	41.67%	58.33%	100.00%
	1504	5.56%	94.44%	100.00%
	1505	25.00%	75.00%	100.00%
	1506	35.56%	64.44%	100.00%
Total 11161		20.74%	79.26%	100.00%

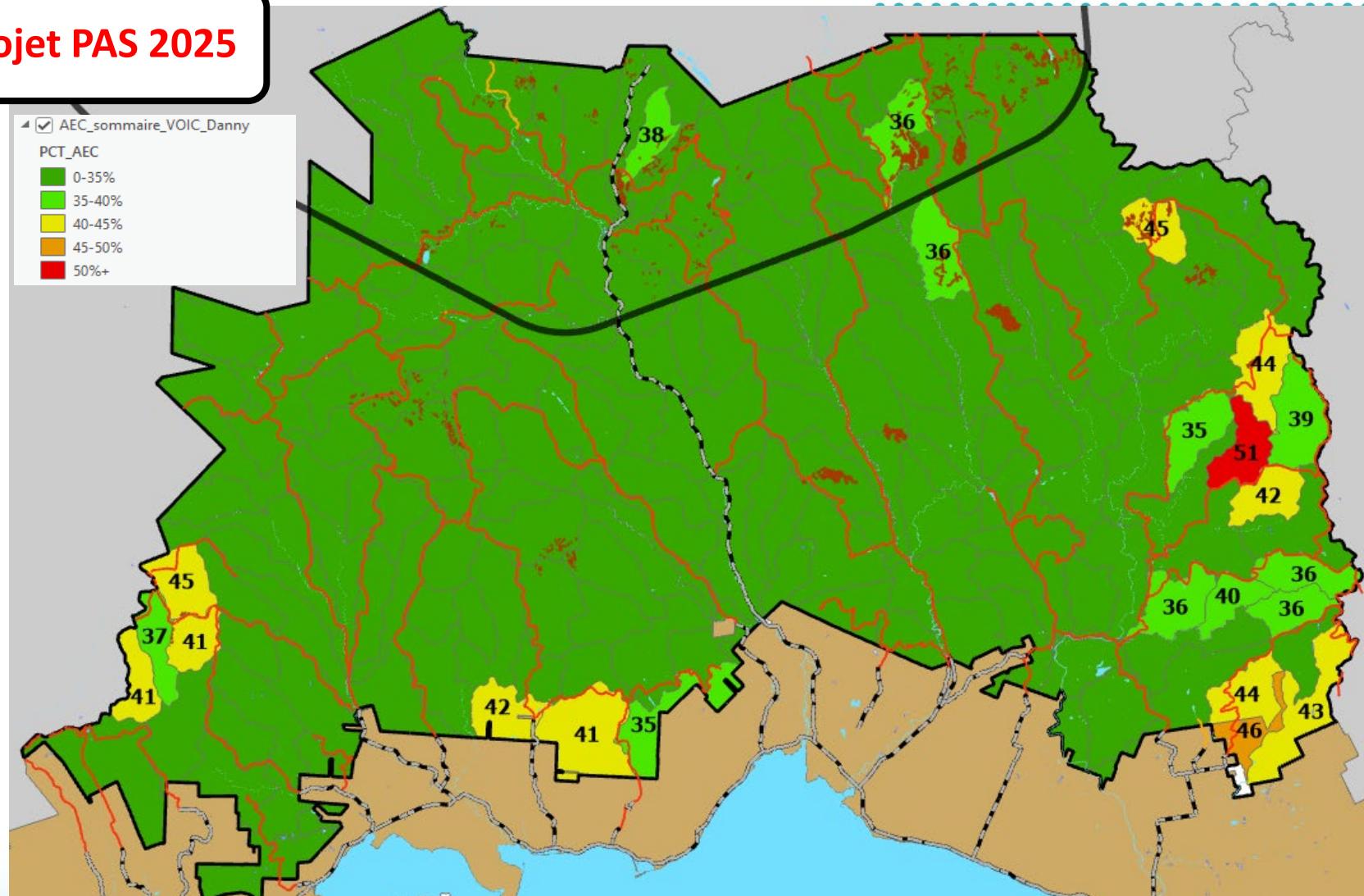
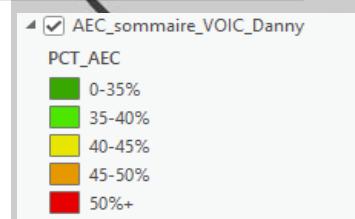


VOIC : Qualité du milieu aquatique

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 50 %	Non conforme (99 %) 1 COS 51 %
		Pourcentage de compaction des sols par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 7 %	Conforme (100 %)

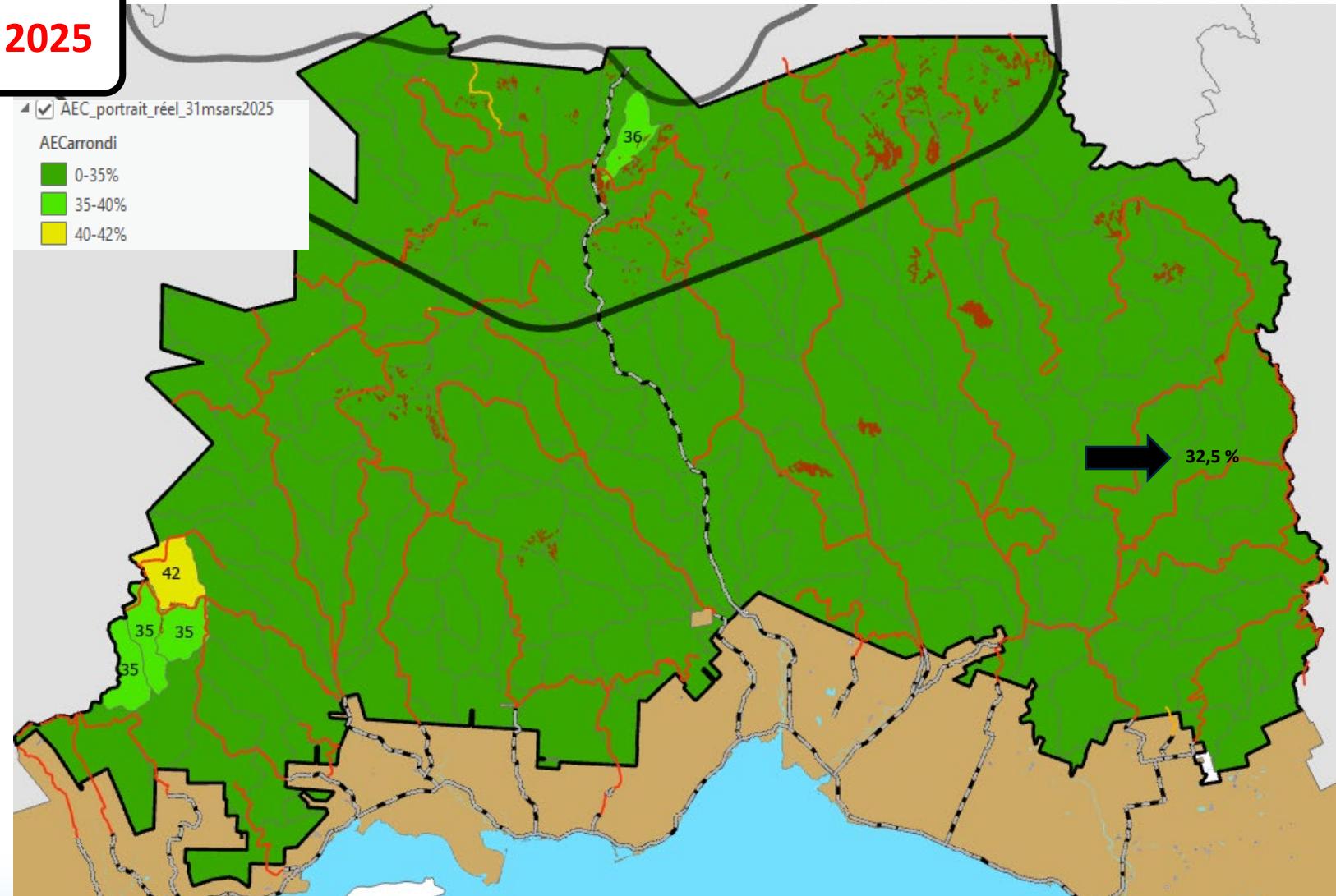
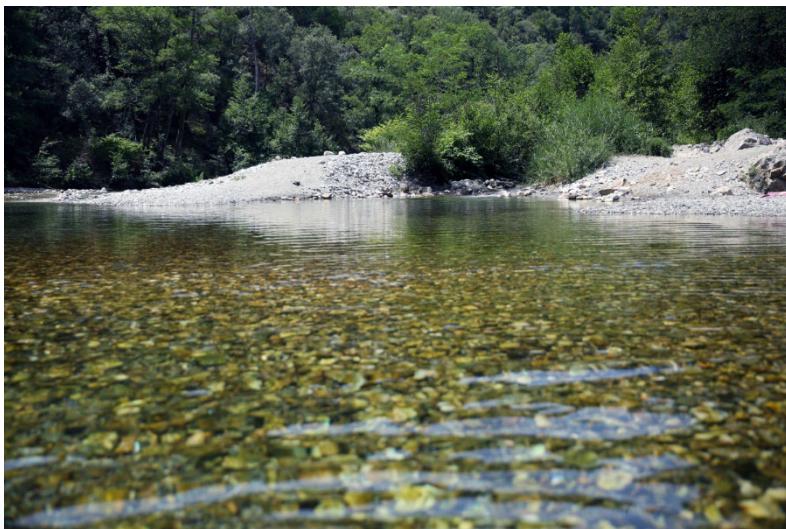
VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC)

Portrait avec PAFIO v2023 et projet PAS 2025



VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC)

Portrait réel au 31 mars 2025



VOIC : Qualité visuelle des paysages

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité visuelle des paysages	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages	Taux de respect des modalités prévues au <i>Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières</i>	100 %	Non appliqué au PAFIO
		Ratio, exprimé en pourcentage, de la superficie de la forêt productive de moins de 7 m de hauteur du COS qui n'est pas sous l'influence d'un bloc de forêt résiduelle d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha, considérant un rayon d'influence de 600 m et de 900 m, sur la superficie totale du COS	Moins de 20 % pour le rayon d'influence de 600 m; moins de 2 % pour le rayon d'influence de 900 m	Non appliqué au PAFIO

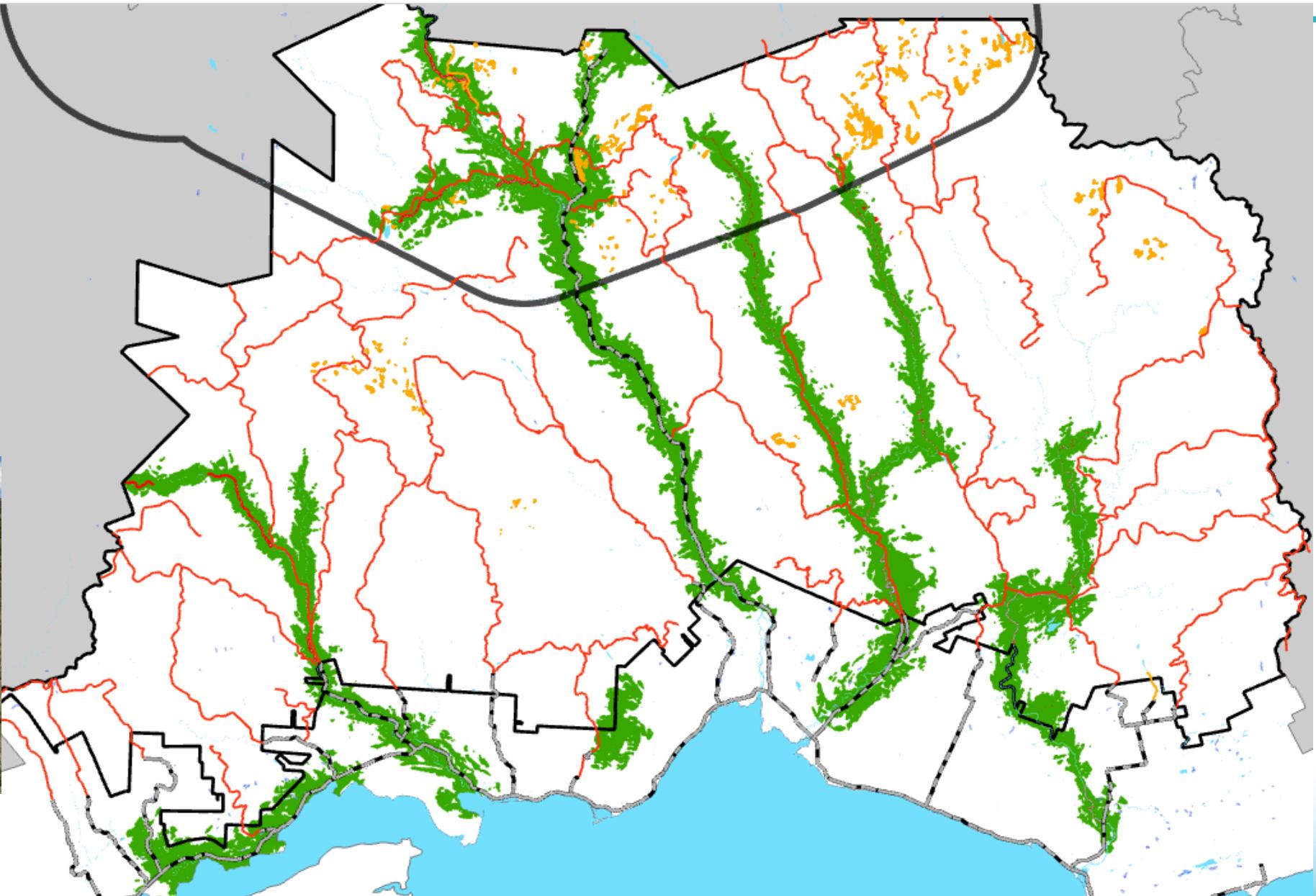
VOIC : Connectivité des grands pôles de conservation

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Connectivité entre les grands pôles de conservation	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation	Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés	100 %	Conforme (100 %)

VOIC : Qualité visuelle des paysages



Votre
gouvernement



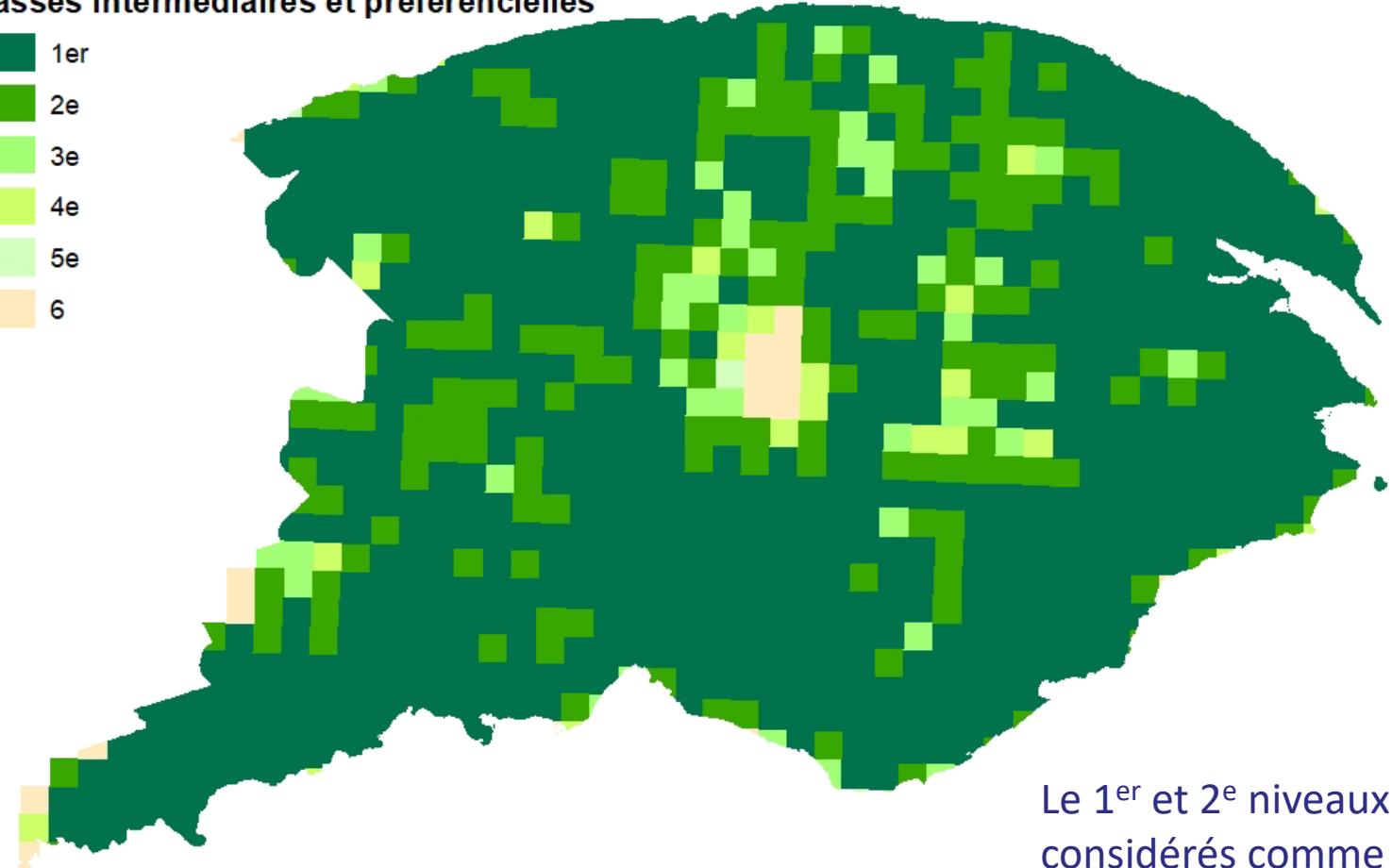
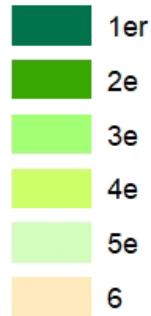
VOIC : Connectivité entre les grands pôles de conservation



Légende

CONNECTIVITE

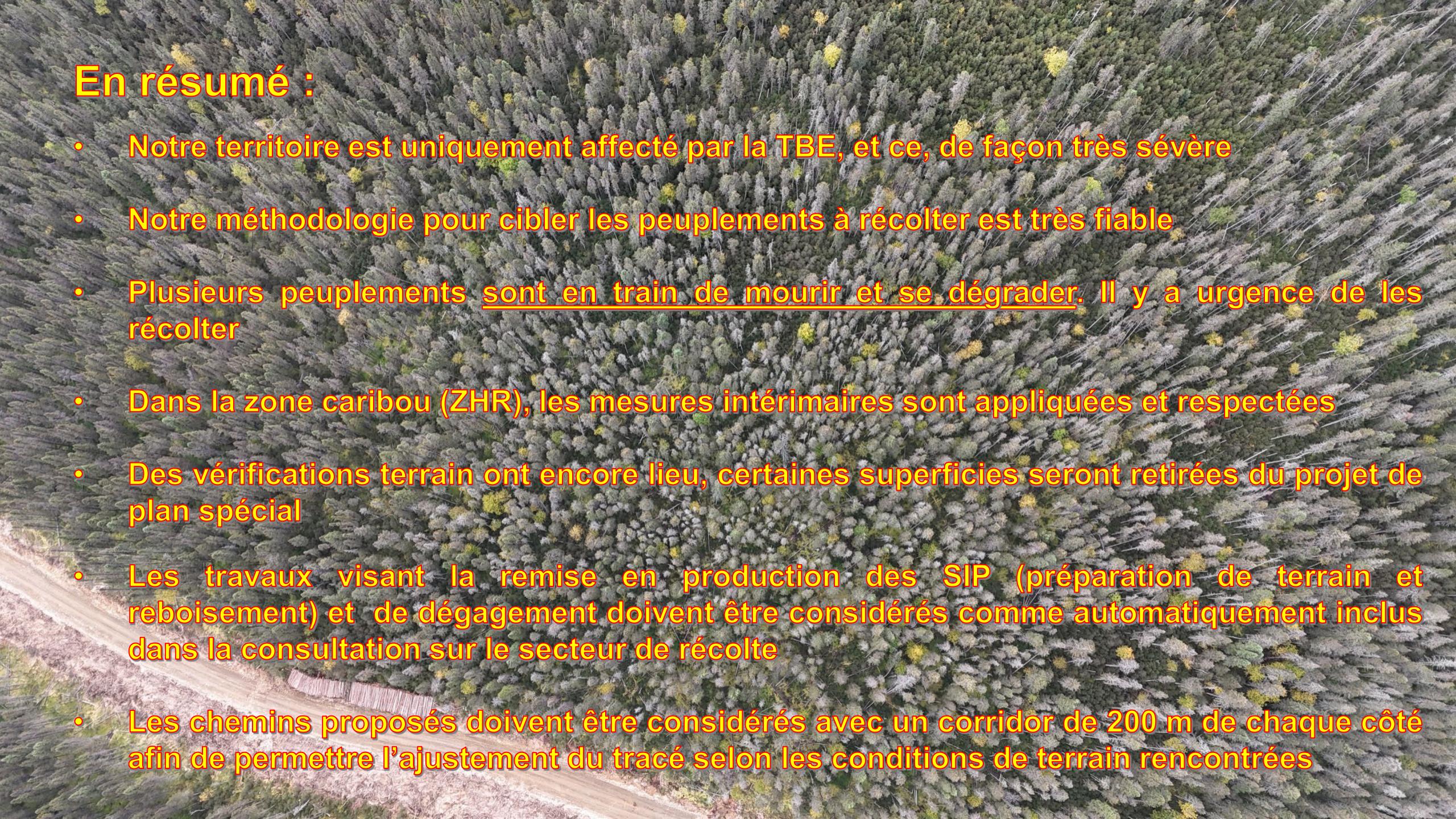
Classes intermédiaires et préférentielles



Le 1^{er} et 2^e niveaux sont considérés comme « connectés »

Résumé

Stratégie	Grands types de forêt	Surreprésentation justifiée de EPX		
	Contraintes opérationnelles	Déséquilibre dû à la gestion par COS complet (équilibre sur un horizon plus long)		
	Petit bois	Sous-représentation du petit bois		
	Indicateurs économiques	Zone de tarif NA à cause de ZHR caribou et TBE. Épinette par rapport au Sapin est surreprésentée.		
VOIC	Écosystémiques	Vieilles forêts (UTA)	Non-conforme	Plan de restauration. Présenté à la TGIRT à la PRAN 300
		Structure interne (verticale)	Conforme	
		Structure interne (EPC)	Conforme	
		Milieux humide d'intérêt (MHI)	Conforme	
		Organisation spatiale des peuplements (COS)	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
	Faunique	Cerf de virginie	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
		Espèces menacées (EMVS)	Conforme	
		Sites fauniques d'intérêt	Conforme	
		Qualité de l'habitat petite faune (mitigation faunique)	NA (PRAN)	TSNC
		Qualité de l'habitat petite faune (EPC)	Conforme	
		Qualité de l'habitat petite faune dans TFSS (EPC)	NA	Pas dans la 11161
		Qualité de l'habitat du lynx (UTA)	Non-conforme	Vieilles forêts: Plan de restauration; présenté à la PRAN300
		Qualité de l'habitat de l'orignal (% alimentation)	Non-conforme	
		Qualité de l'habitat de l'orignal TFSS (% alimentation)	NA	Pas dans la 11161
		Mesures intérimaire caribou	Conforme	
	Milieu aquatique	Pourcentage de peuplements de 0-20 ans dans ZHR	Non-conforme	Plan de restauration en vigueur
		Aire équivalente de coupe par sous-bassin (AEC)	Non-conforme	1 sous-bassin sans travaux planifiés, conforme en réalité
	Paysages	Pourcentage de compaction	Conforme	
		Paysages GIRN	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
	Connectivité	Paysages 600-900m	NA	Appliqué à la PRAN et présenté à la TGIRT à la PRAN 300
		Grands pôles connectés	Conforme	



En résumé :

- Notre territoire est uniquement affecté par la TBE, et ce, de façon très sévère
- Notre méthodologie pour cibler les peuplements à récolter est très fiable
- Plusieurs peuplements sont en train de mourir et se dégrader. Il y a urgence de les récolter
- Dans la zone caribou (ZHR), les mesures intérimaires sont appliquées et respectées
- Des vérifications terrain ont encore lieu, certaines superficies seront retirées du projet de plan spécial
- Les travaux visant la remise en production des SIP (préparation de terrain et reboisement) et de dégagement doivent être considérés comme automatiquement inclus dans la consultation sur le secteur de récolte
- Les chemins proposés doivent être considérés avec un corridor de 200 m de chaque côté afin de permettre l'ajustement du tracé selon les conditions de terrain rencontrées

Projet de Plan d'aménagement spécial (PAS)

**Résultat de la planification
Secteurs d'intervention potentiels, chemins
et infrastructures**

UA 112-63

Avant-propos



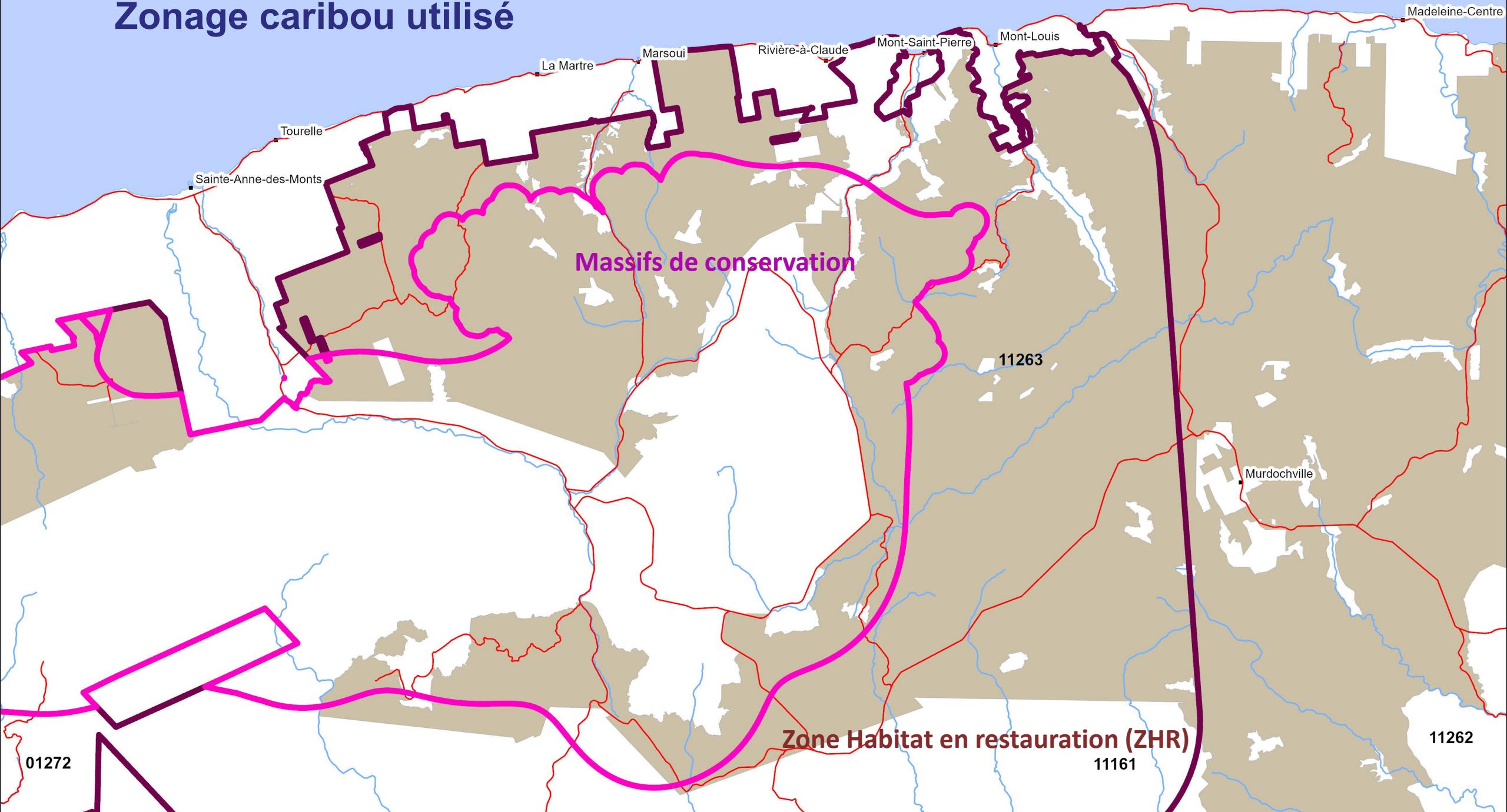
- Présentation des secteurs d'interventions forestières potentiels pour les années 2025 et subséquentes



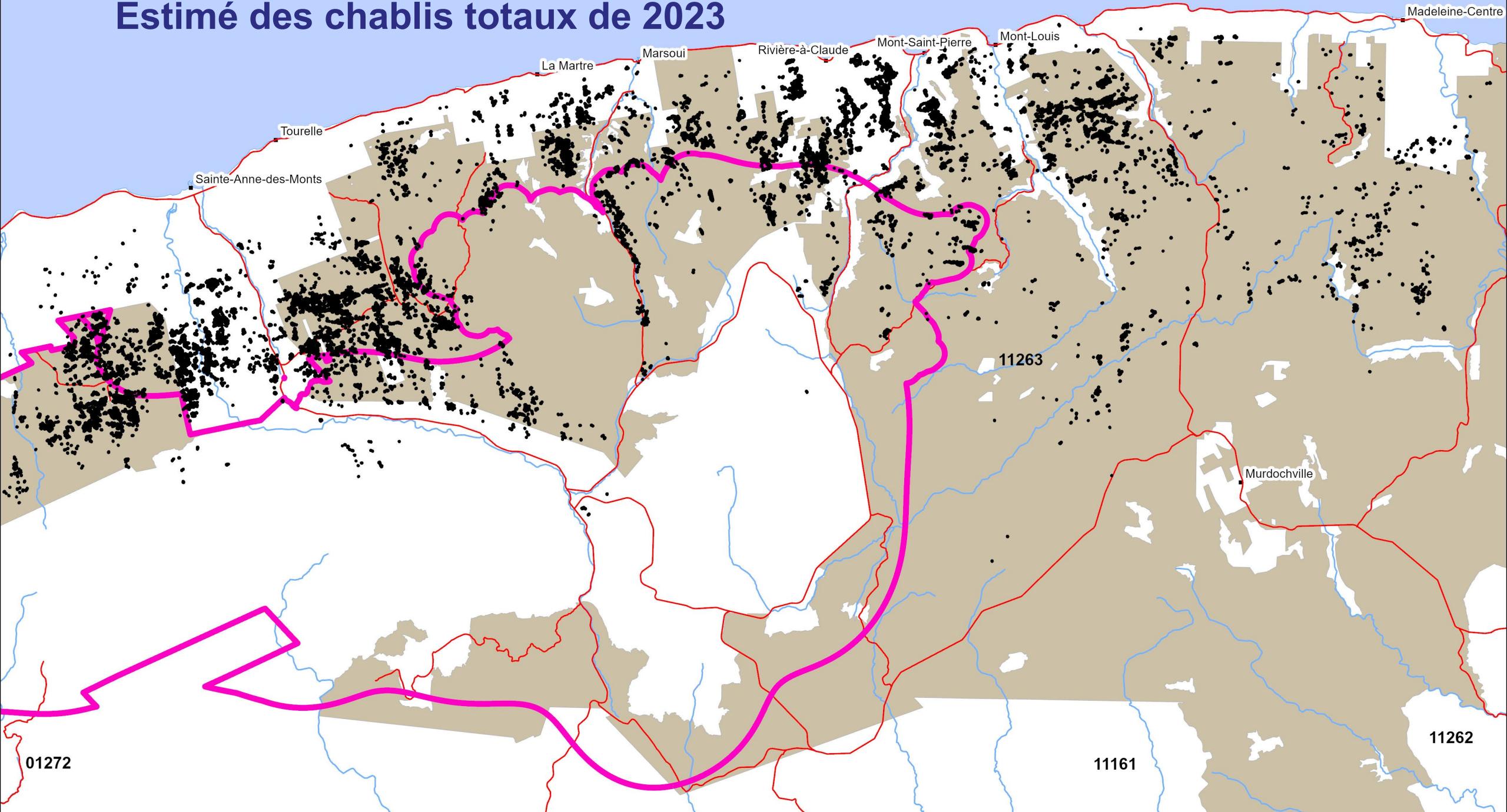
Superficies planifiées et chemins à construire, améliorer, réfectionner ou fermer

- PAS : 3 995 ha de coupe de régénération
 - **Ajout de 2 941 ha de coupe de récupération chablis**
 - 1 083 ha déjà consulté en 2023 de coupe de prévention TBE
- 89 km d'intervention de voirie :
 - 80 km implantation/fermeture dans la ZHR
 - 9 km implantation/fermeture hors ZHR

Zonage caribou utilisé



Estimé des chablis totaux de 2023



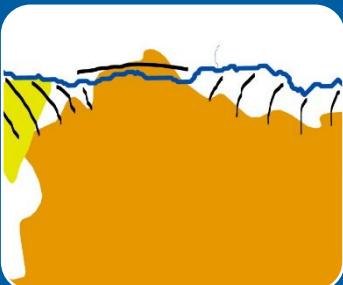


Validation du modèle de prédiction
du chablis



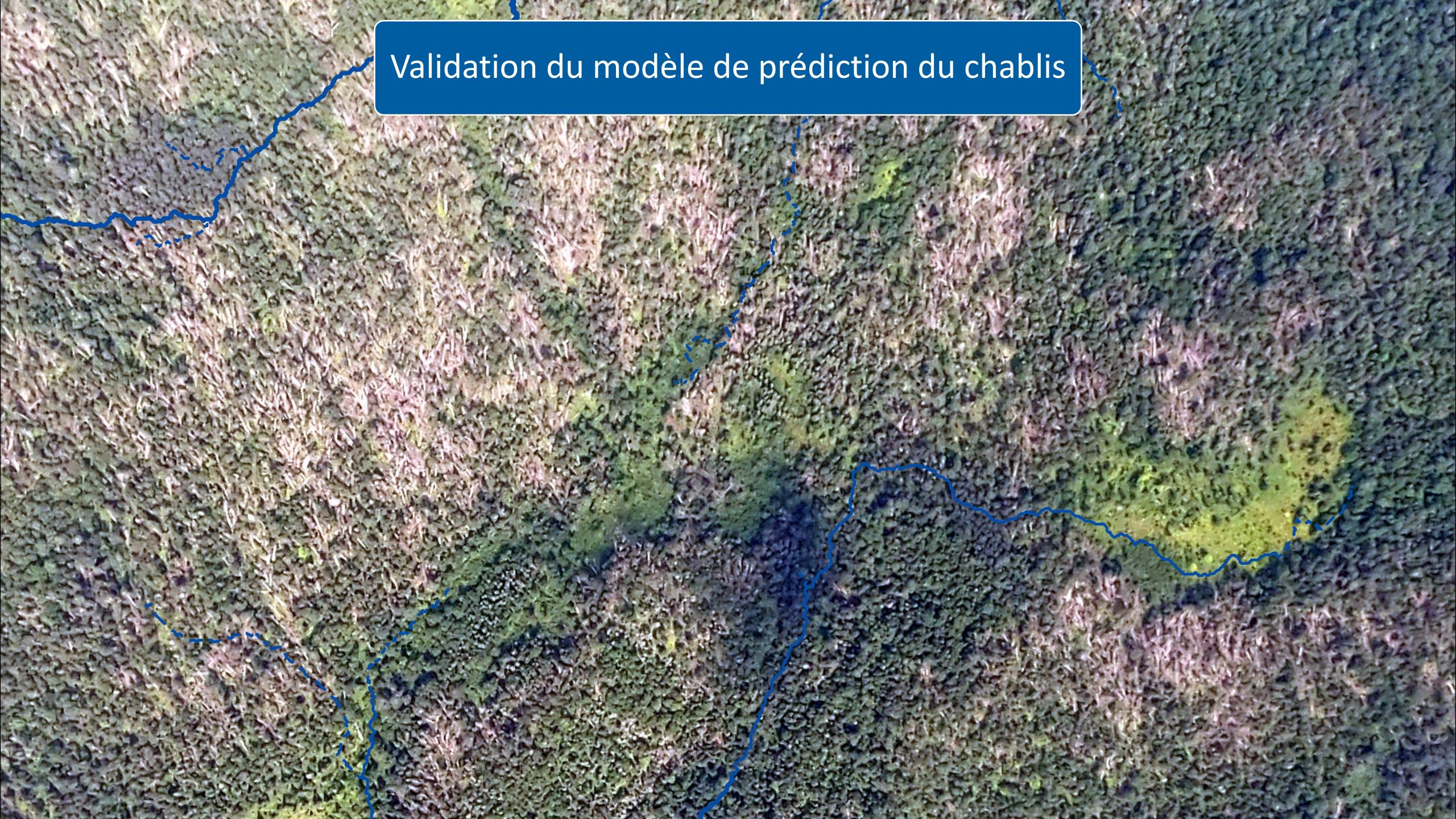
Contraintes d'aménagement

- Code d'impact 01, pentes E-F, milieux humides
- Domanialité

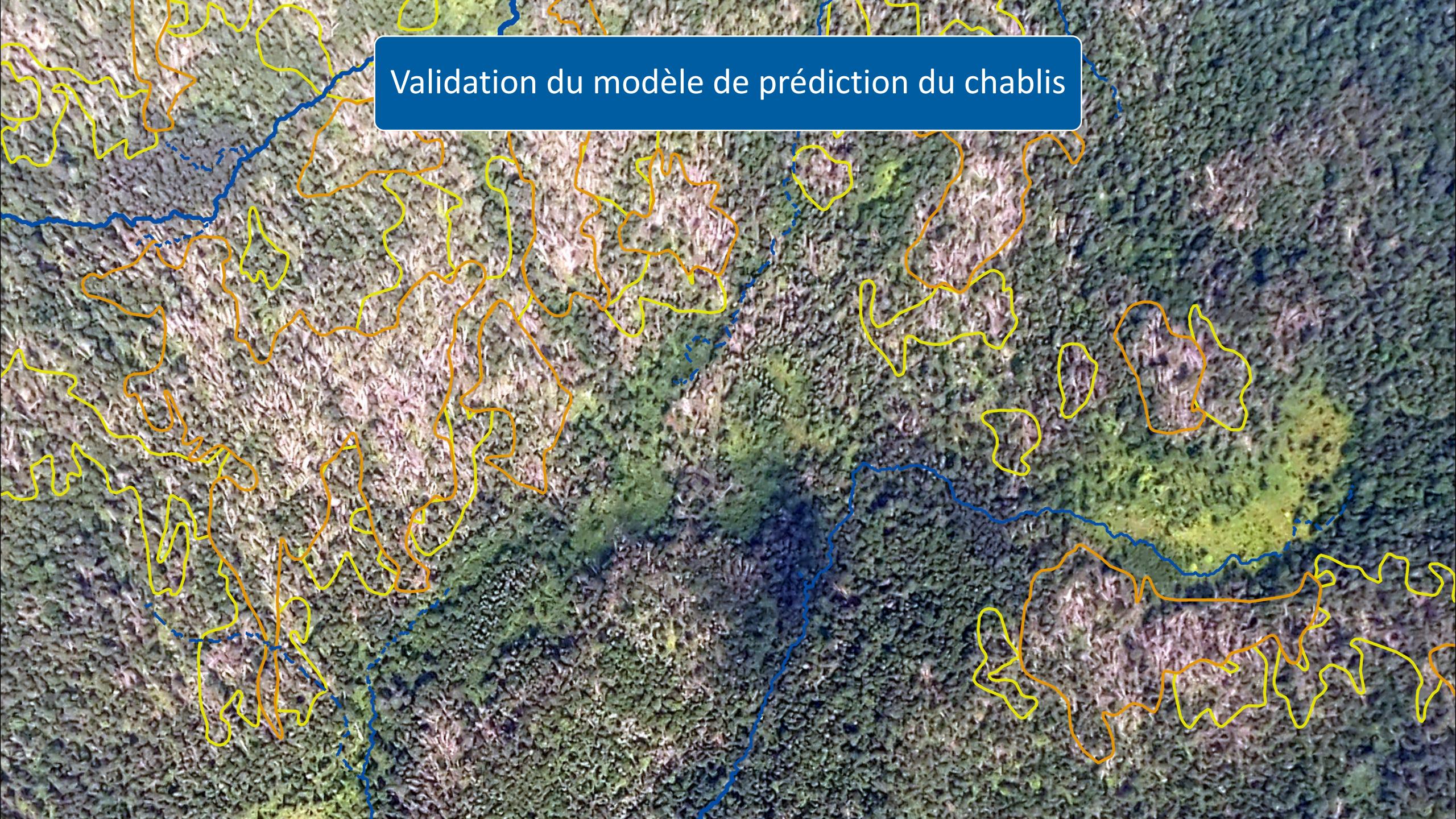


Opérationnalité

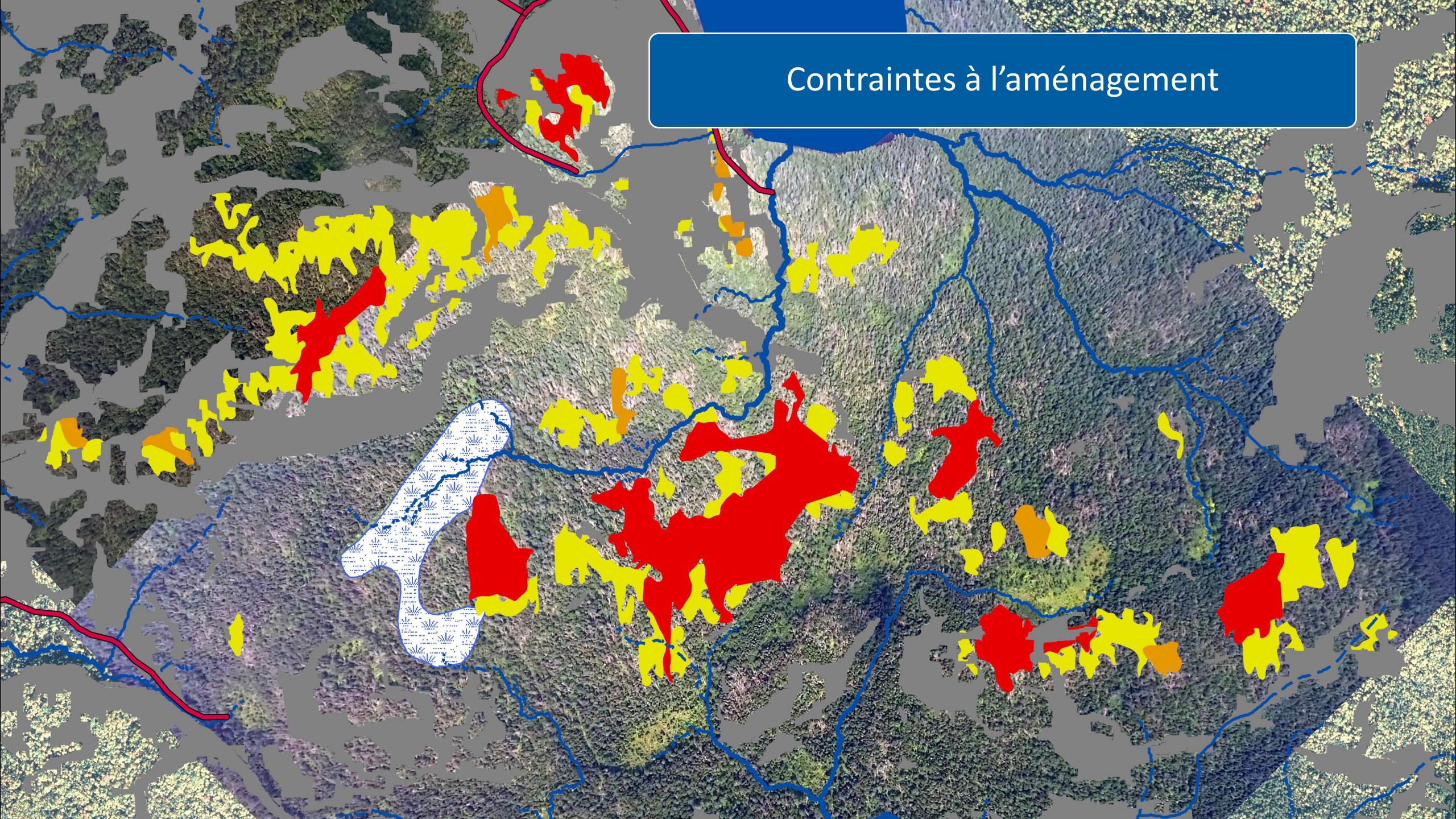
- Assiettes de coupe >1 ha
- Éviter morcellement



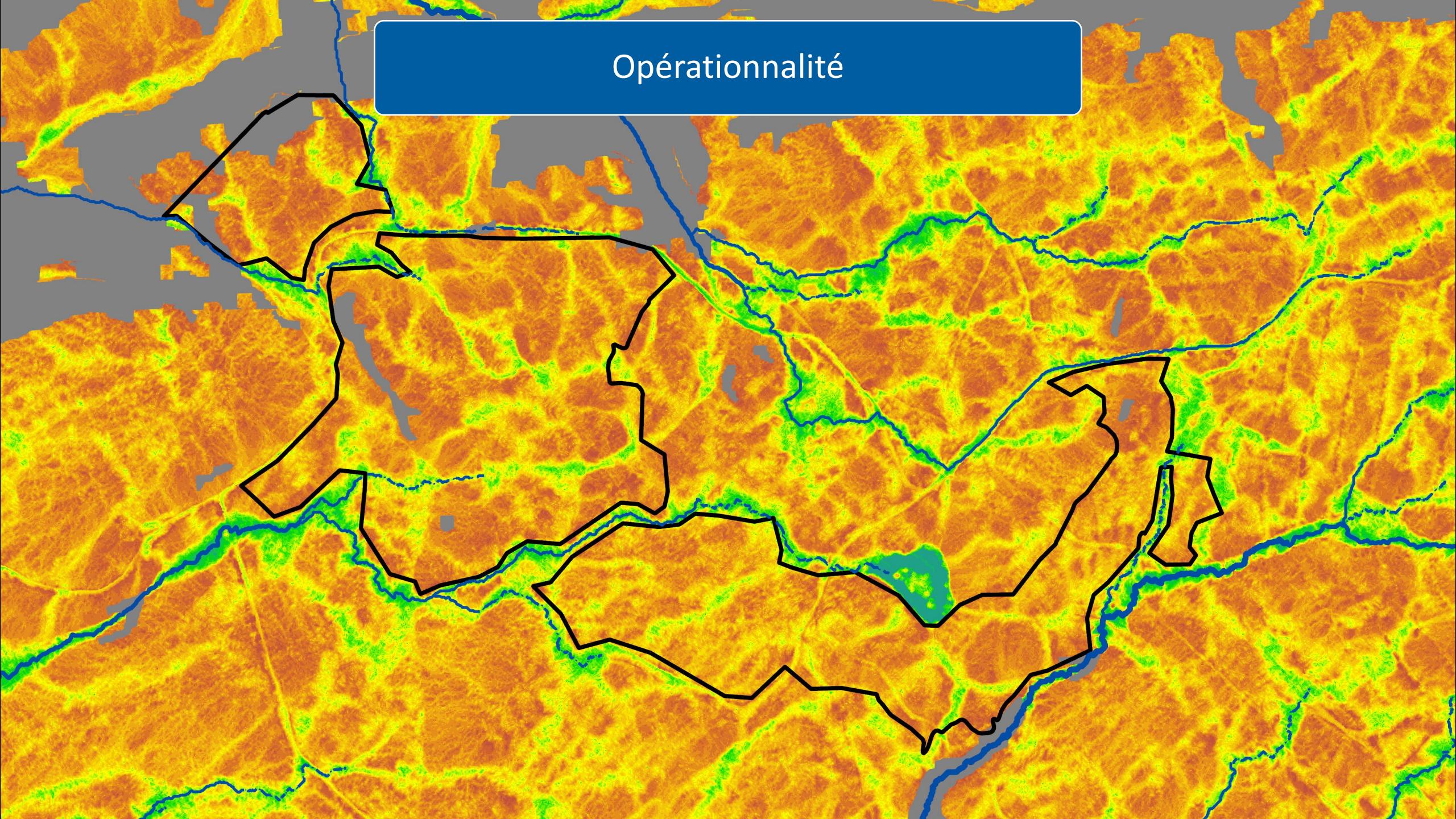
Validation du modèle de prédiction du chablis



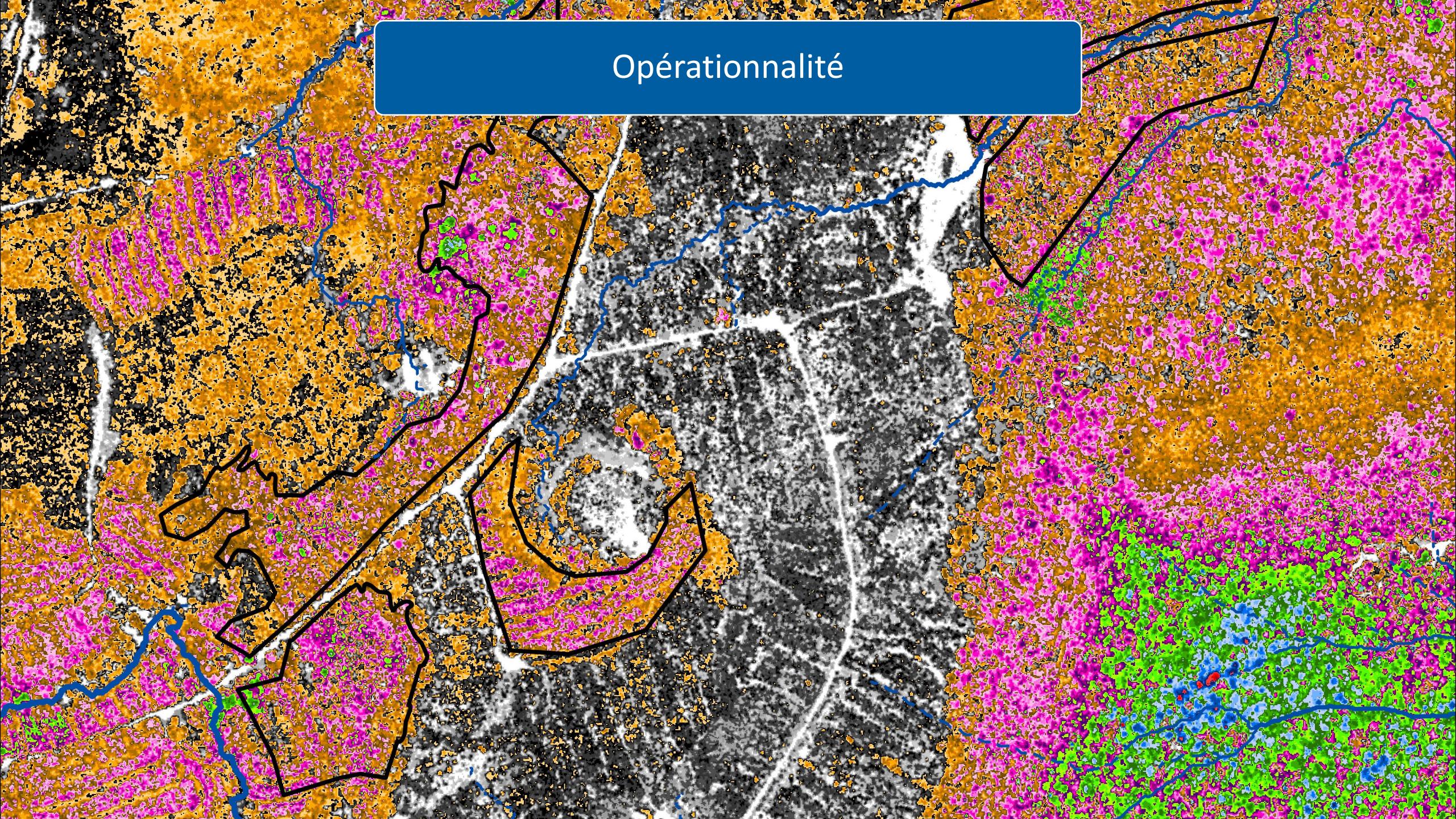
Validation du modèle de prédiction du chablis



Contraintes à l'aménagement

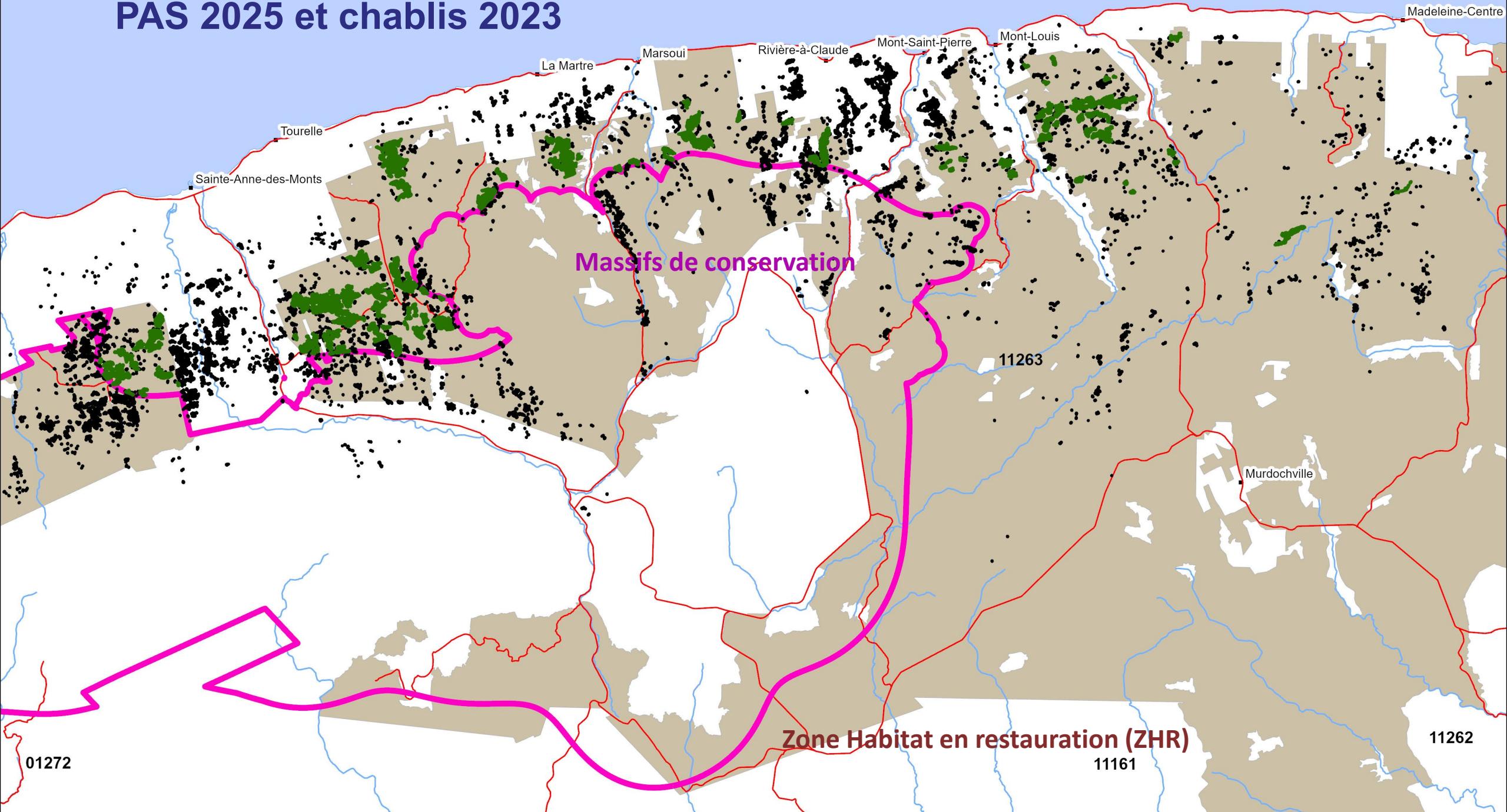


Opérationnalité

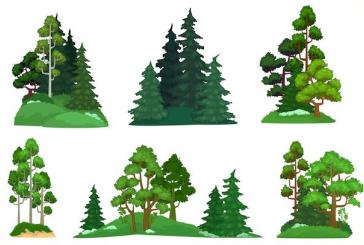


Opérationnalité

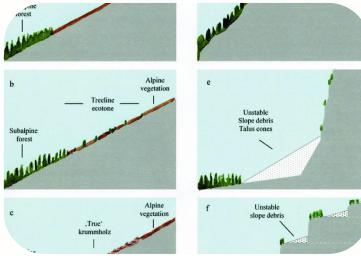
PAS 2025 et chablis 2023



Stratégie d'aménagement



Grands types
forêt (GTF)



Contraintes
opérationnelles



Petit bois



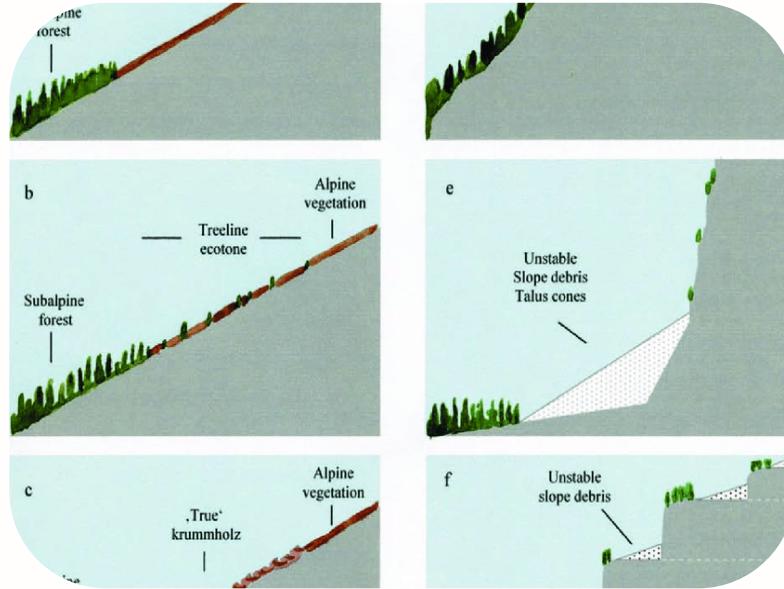
Indicateurs
économiques

Respect de la stratégie d'aménagement : superficie planifiée par Grands types de forêt (GTF)



GTF	Attribuable	PAS 2025	
		ha/an	%
PESSIÈRE	70	149	213%
PESSIÈRE Éclaircie commerciale	60		0%
SAPINIÈRE	1 870	2105	113%
TOTAL CIBLE RÉSINEUSE	2 000	2255	113%
TOTAL CIBLE RÉSINEUSES À FI	1 270	476	37%
PEUPLERAIES	80	6	8%
PEUPLERAIES À RÉSINEUX	90	84	94%
BÉTULAIRES BLANCHES	24	44	187%
BÉTULAIRES BLANCHES À RÉSINEUX	24	51	217%
ÉRABLIÈRES ROUGES	0		
TOTAL CIBLE FI et FIR	217	186	86%
FEUILLUS TOLÉRANTS	15	0	1%
FEUILLUS TOLÉRANTS À RÉSINEUX	0	10	
TOTAL CIBLE FT et FTR	15	10	66%
CÉDRIÈRES	0	14	
Grand TOTAL	3 502	2941	84%

Respect de la stratégie d'aménagement : Superficie planifiée par contrainte opérationnelle



Contraintes	Attribuable ha/an	PAS 2025	
		ha	%
Orphelin	215	3	1%
Paysage (encadrement visuel)	236	170	72%
Pentes fortes	136	24	18%
Ravages cerf de Virginie	11		0%
Caribou (Hors massifs)	779	1648	212%
Densité D	0	16	
Lisière boisée riveraine	90		
Total toutes contraintes	1592	1862	117%
Hors des contraintes	1 910	1080	57%
Grand total	3 502	2 942	84%

Respect de la stratégie d'aménagement : proportion des superficies qui proviennent des strates de petit bois



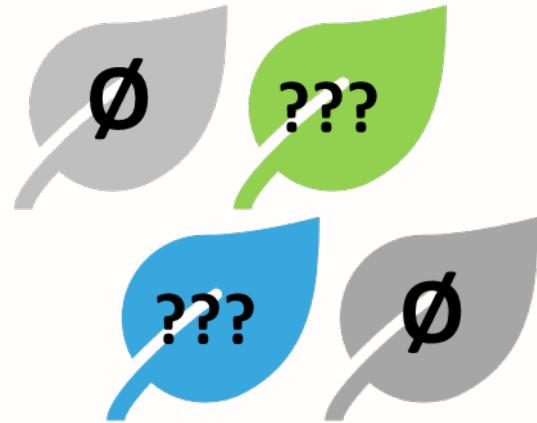
Contraintes	Attribuable	PAS 2025	
	ha/an	ha	%
PB	981	1147	117%
TPB	537	995	185%
Grand total	1518	2143	141%

Respect de la stratégie d'aménagement : indicateurs économiques



Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat ajout	Résultat cumulatif
Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification	Vol/ha des superficies planifiées	145 m ³ /ha ± 10 %	172 m ³ /ha	165 m ³ /ha
		Décimètre cube par tige récoltée selon les regroupements d'essence (SEPM et PE)	130 dm ³ /tige ± 10 % SEPM >200 dm ³ /tige PEU	120 dm ³ /tige SEPM 266 dm ³ /tige PEU	118 dm ³ /tige SEPM 286 dm ³ /tige PEU
		Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification	193 : 38 % 194 : 27 % 195 : 34 %	193 : 2 % 194 : 21 % 195 : 77 %	193 : 59 % 194 : 27 % 195 : 15 %
Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse	Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification	Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM)	71 ± 10 %	68 %	61 %

Résultats des analyses VOIC

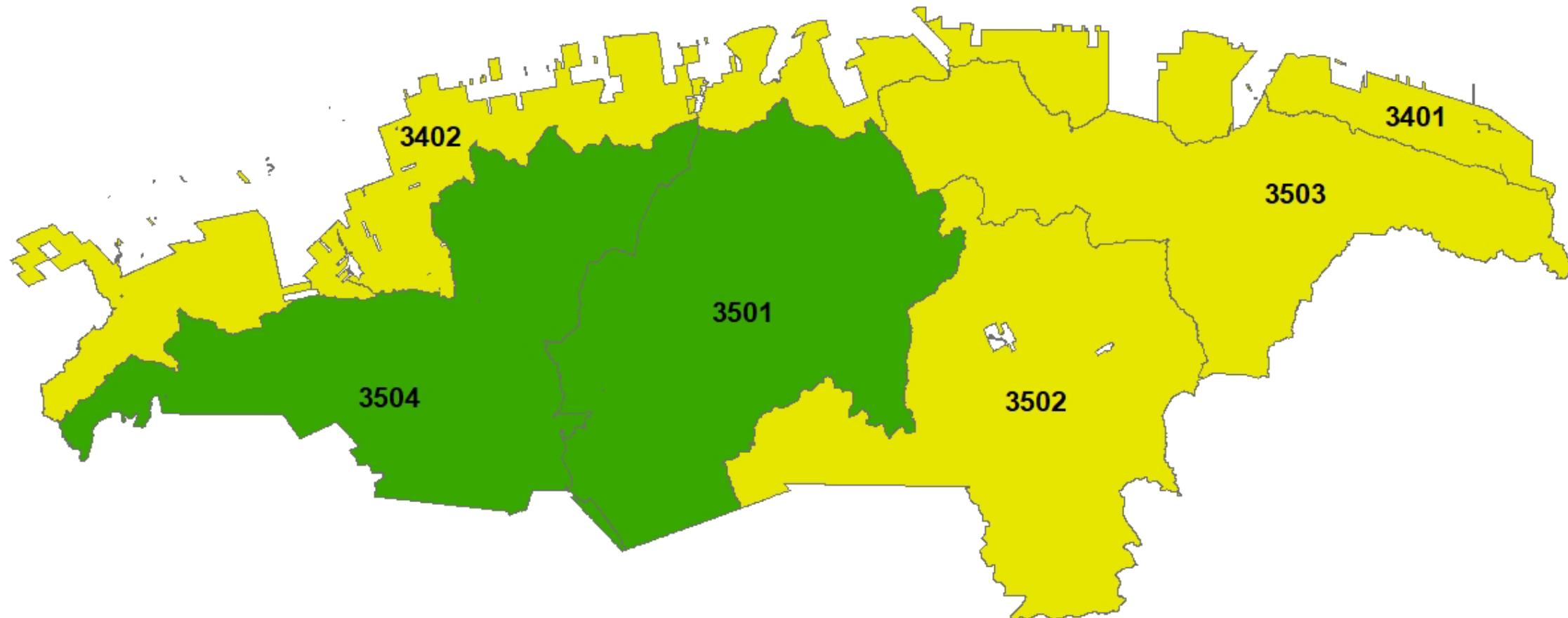


Certains VOIC sont corrigés à la PRAN annuelle

VOIC : Écosystémiques

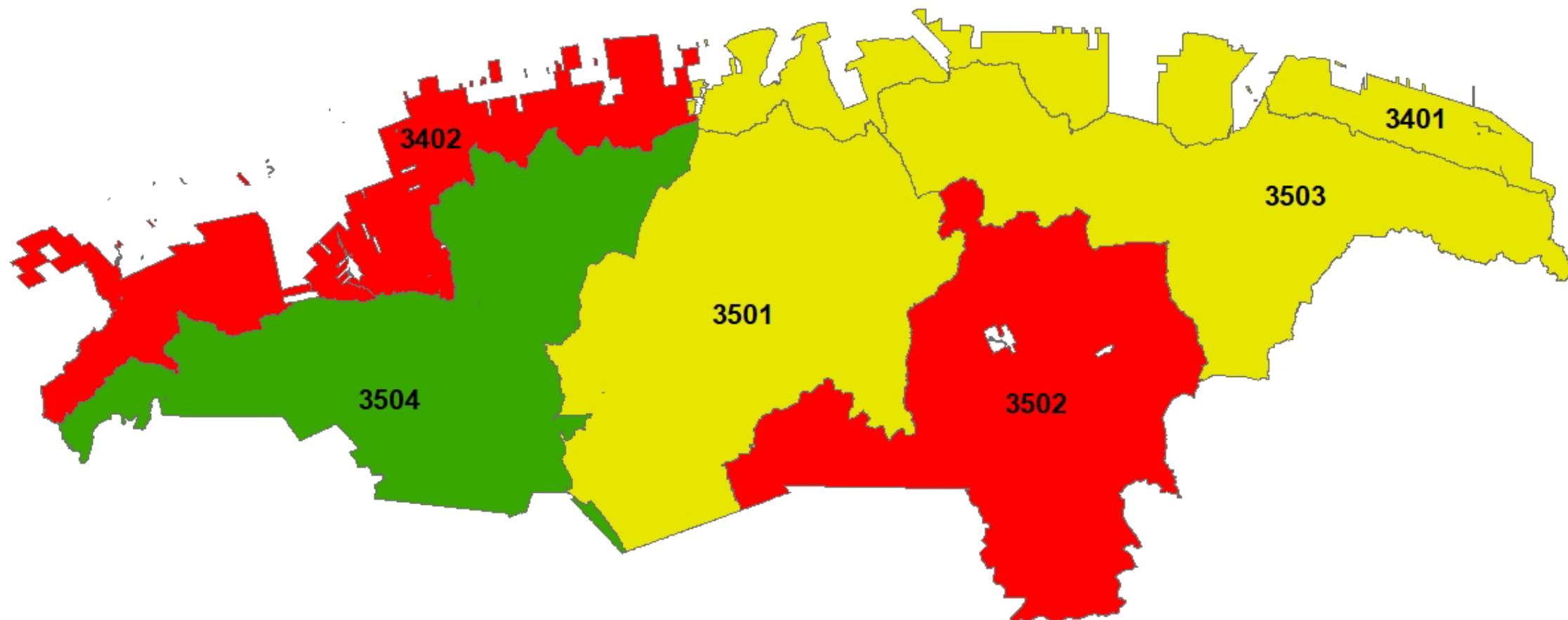
Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (58 %) Plan de restauration en vigueur
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (80.1 %)
		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiemnt)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (95 %)
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MHI de l'UA	Conforme (100 %)

VOIC : Cible Vieilles forêts



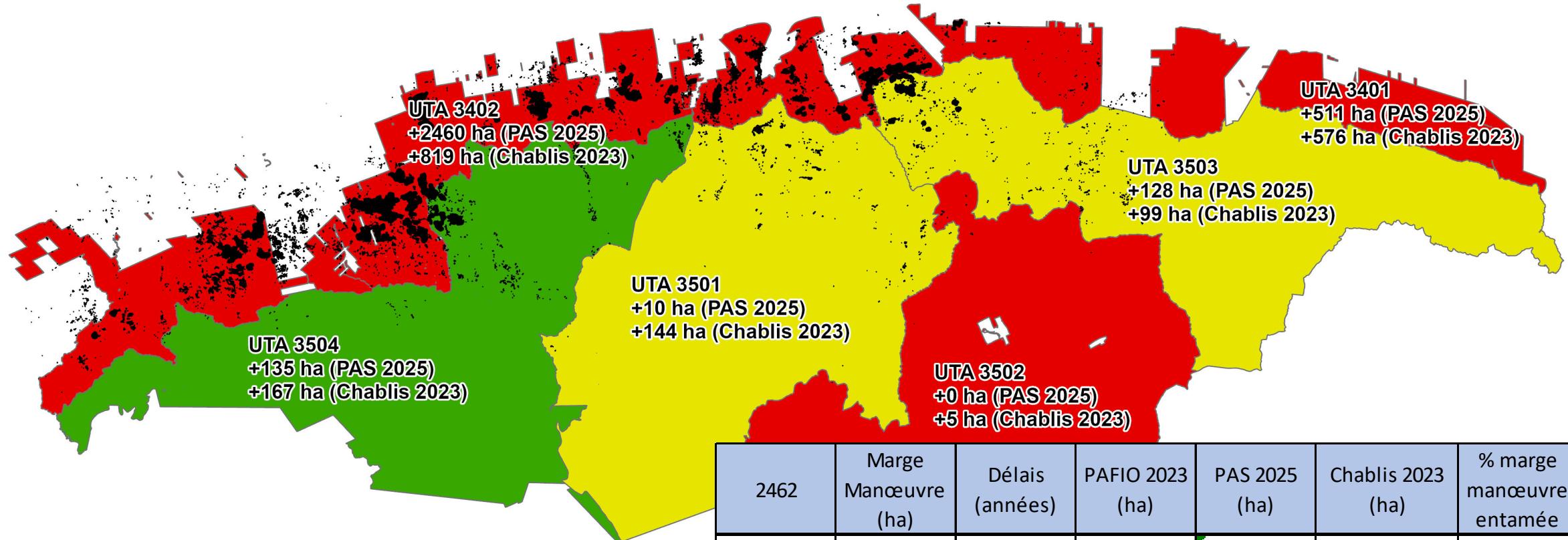
Degré d'altération
Faible
Modéré
Élevé

VOIC : État des Vieilles forêts avant chablis



Degré d'altération
Faible
Modéré
Élevé

VOIC : Plan de restauration des vieilles forêts en 2027 en comptabilisant le PAS 2025 et le chablis 2023



Degré d'altération	
Faible	
Modéré	
Élevé	

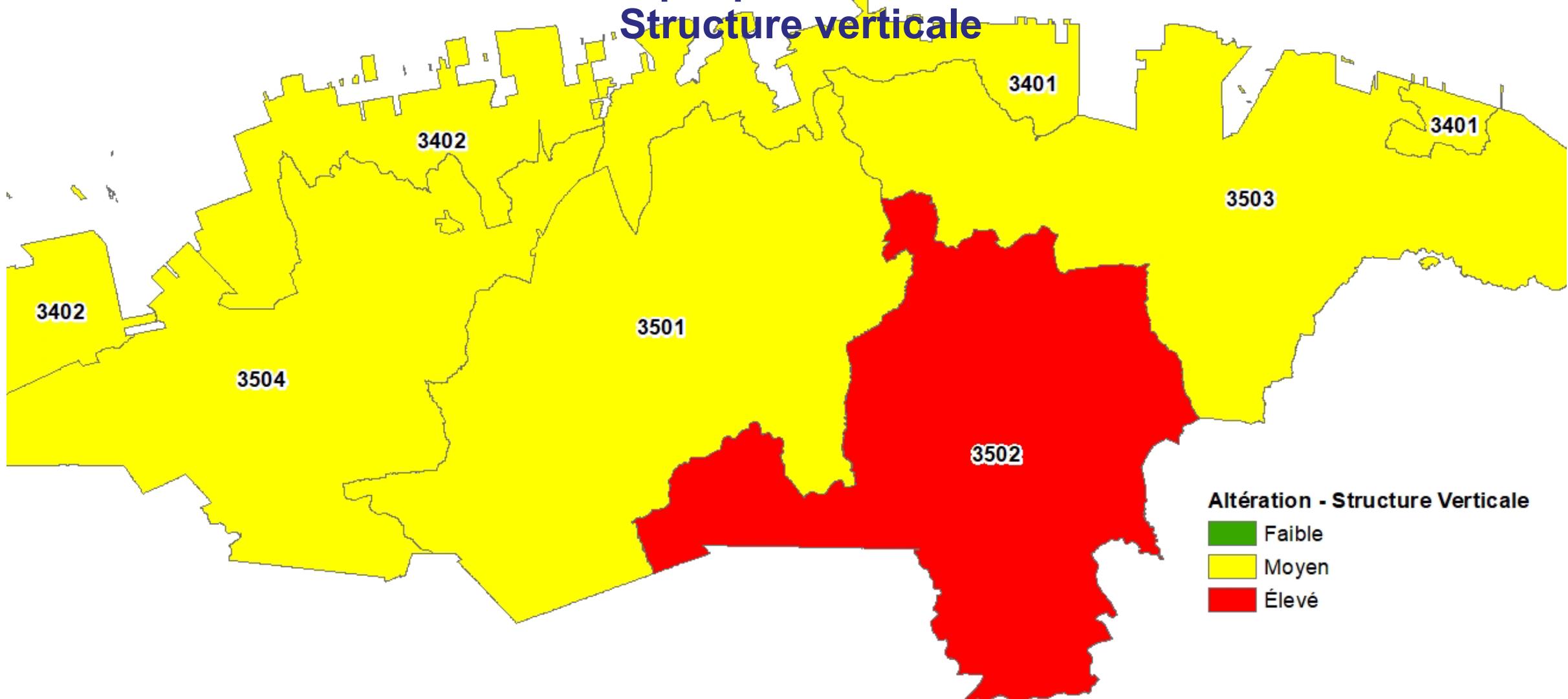
2462	Marge Manœuvre (ha)	Délais (années)	PAFIO 2023 (ha)	PAS 2025 (ha)	Chablis 2023 (ha)	% marge manœuvre entamée
3401	2 546	7 ans	686	511	576	70%
3402	3 433	7 ans	0	2460	819	95%
3501	12 492	22 ans	0	10	144	1%
3502	19 331	12 ans	8300	0	5	43%
3503	7 958	7 ans	5054	128	99	66%
3504	9 041	7 ans	0	135	167	3%
total	54 801		14040	3244	1809	35%

VOIC : Écosystémiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)	Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celles qui existent dans la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (58 %) Plan de restauration en vigueur
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de structure interne entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage du territoire où la structure interne verticale des peuplements présente des degrés d'altération faible ou modérée comparativement aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Conforme (80.1 %)
		Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ans ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiemnt)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (95 %)
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MHI de l'UA	Conforme (100 %)

VOIC : Structure interne des peuplements et bois morts

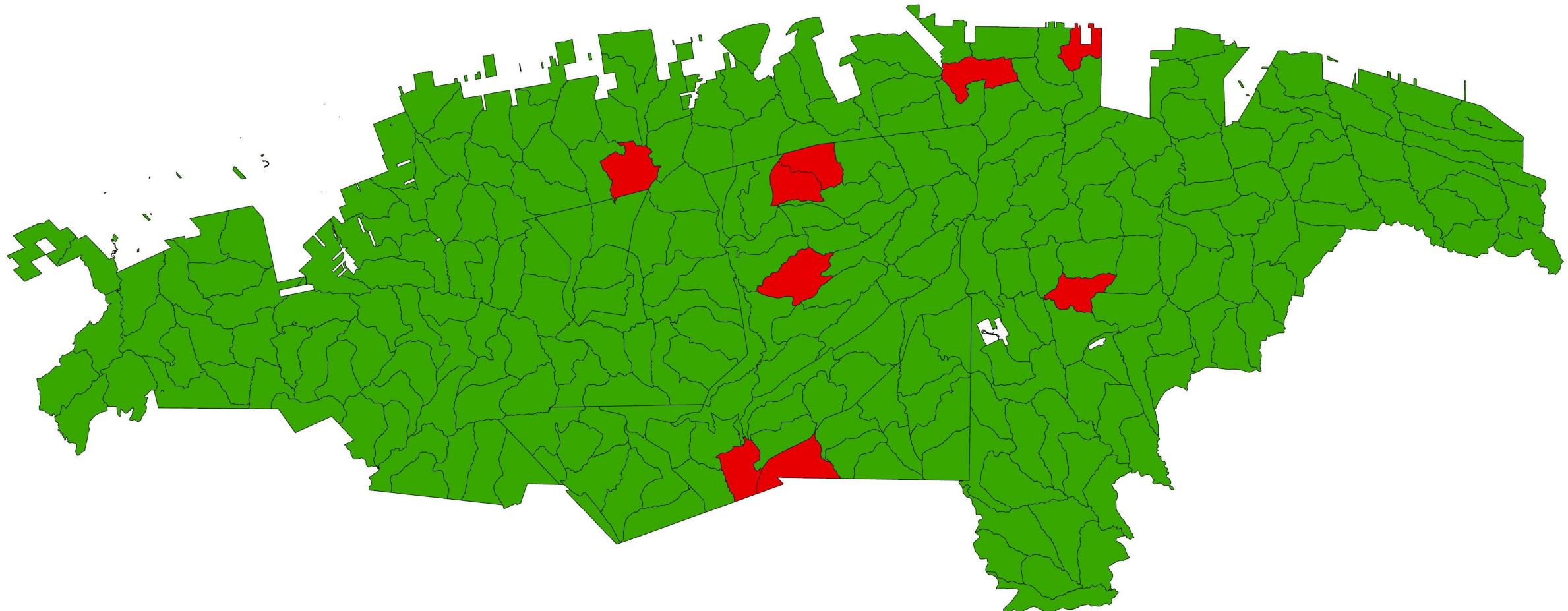
Structure verticale



VOIC : Écosystémiques (suite)

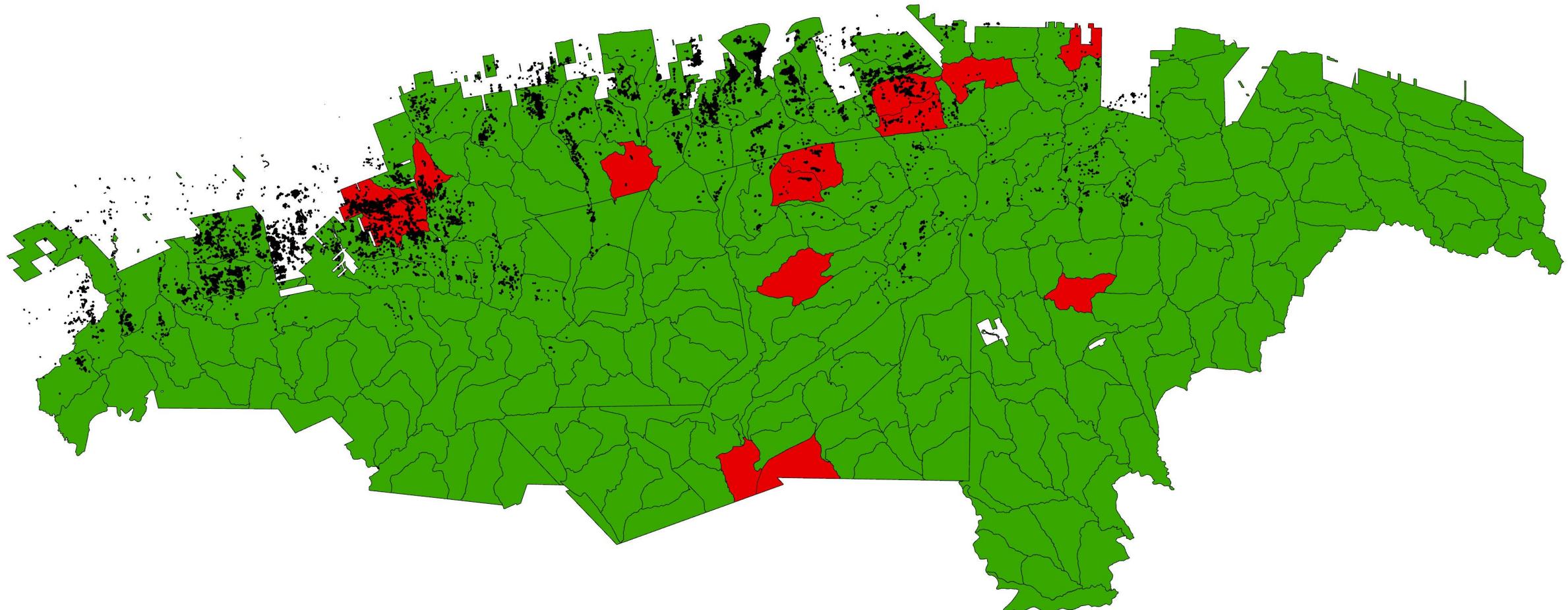
Enjeu	Objectif	Moyen	Résultat
Organisation spatiale des peuplements	Faire en sorte que la répartition spatiale des peuplements s'apparente à celle des peuplements aménagés	Mise en œuvre de la dérogation réglementaire (COS) sur la répartition spatiale des coupes	Entente sera balancée à la PRAN 2025

VOIC : Organisation spatiale des peuplements (blocs compacts COS) PRANA 2024 sans CHT



VOIC : Organisation spatiale des peuplements (blocs compacts COS)

État actuel (PRANA 2024, CHT 2023)



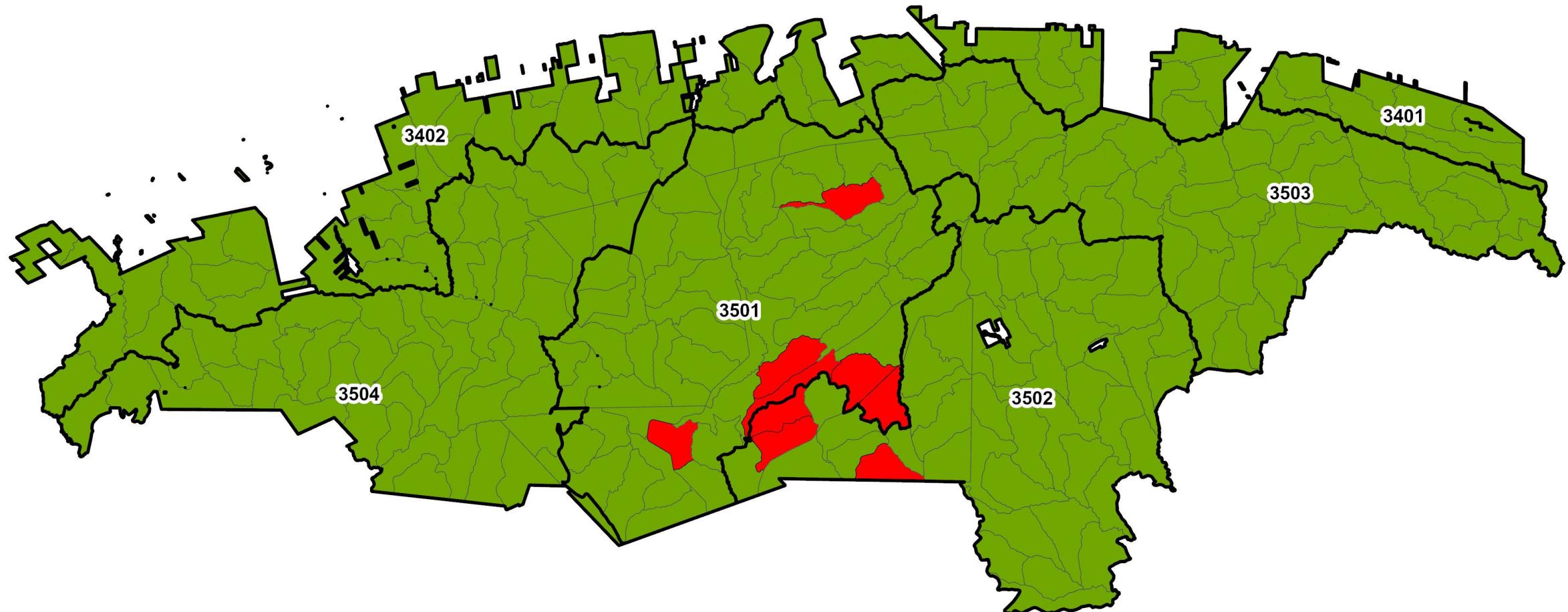
VOIC : Fauniques

Enjeux	Objectif	Moyen	Résultat
Mise en valeur de l'habitat du cerf de Virginie	Prendre en compte les besoins particuliers du cerf de Virginie lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Conformité des activités d'aménagement aux dispositions prévues au plan d'aménagement faunique (PAF) des aires de confinement (ADC) du cerf de Virginie	NA
Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (incluant la flore)	Prendre en compte les exigences des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être (EMVS) lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être connus et cartographiés	Conforme
Protection des sites fauniques d'intérêt	Prendre en compte les exigences particulières de certaines espèces lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Application des mesures de protection prévues pour les sites fauniques d'intérêt connus et cartographiés	Conforme
Rétablissement du caribou de la Gaspésie	S'assurer que la planification de l'aménagement forestier contribue au rétablissement des populations du caribou de la Gaspésie	Application des mesures intérimaires (3) de protection jusqu'à l'adoption du prochain plan d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie	Conforme
		Respect du pourcentage de peuplements 0-20 ans dans la Zone d'Habitat en Restauration	Non conforme Plan de restauration en vigueur

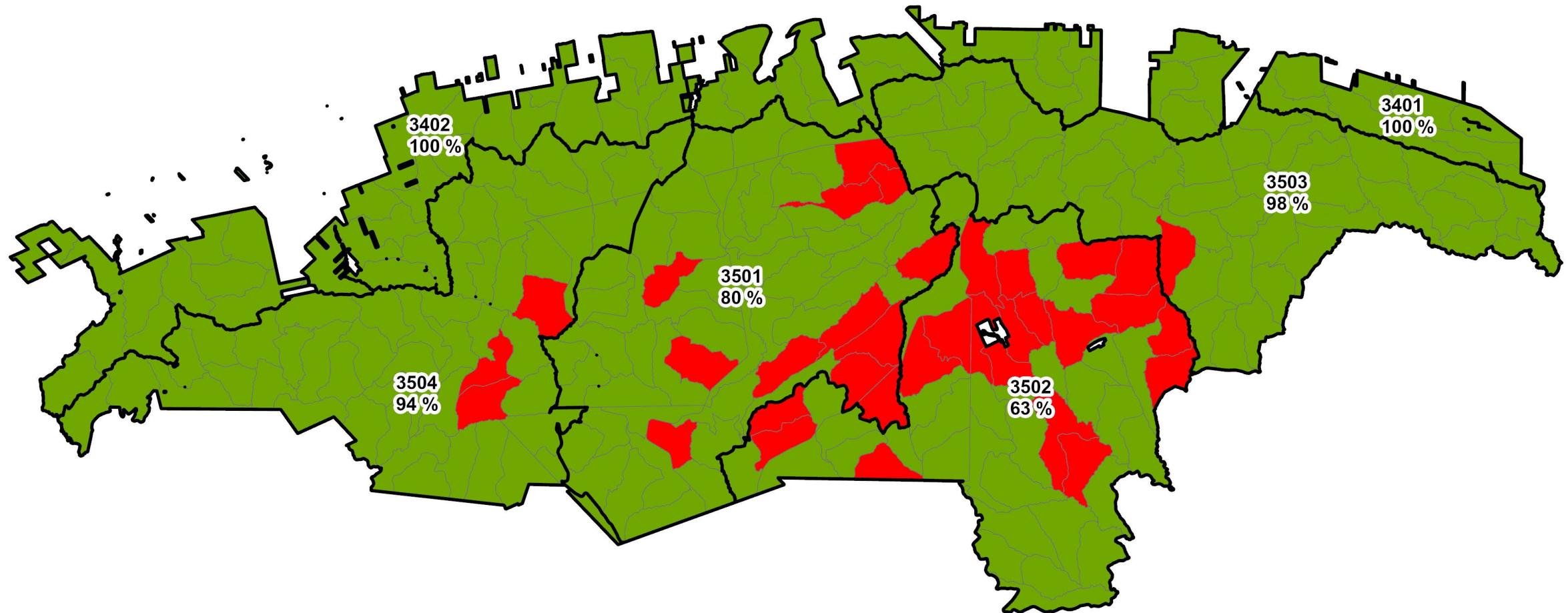
VOIC : Fauniques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée Qualité de l'habitat du lynx	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoiement) avec modalité de mitigation faunique	100 % (hors Caribou ou scénarios d'intensification)	Applicable à la PRAN TSNC seulement
		Pourcentage de la superficie des classes d'âge 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement)	Moins de 70 % dans 60 % des COS d'une UTA	Conforme (100%)
	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage de la superficie des classes d'âges 10 et 30 ayant fait l'objet de traitement d'éducation (éclaircie précommerciale et nettoiement) dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Moins de 70 % à l'échelle des secteurs de suivi identifiés	Conforme (100%)
Qualité de l'habitat du lynx (suite)	Prendre en compte les besoins particuliers du Lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage du territoire où la structure d'âge des forêts présente un degré d'altération faible ou modéré par rapport aux états de référence de la forêt naturelle (calculé sur la base des UTA)	Au moins 80 % de la superficie	Non conforme (58%) Plan de restauration en vigueur
Qualité de l'habitat de l'orignal	Prendre en compte les besoins particuliers de l'orignal lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des peuplements d'alimentation	Minimum 20 % dans 60 % des COS de l'UA	Conforme (UTA 3502 passe de 49% à 63%)
		Pourcentage de peuplements d'alimentation dans les territoires fauniques structurés surfaciques	Minimum 20 % dans chaque secteur de suivi identifié dans les TFSS	Conforme (sur 100% des TFSS)

VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de la gélinotte et du lynx



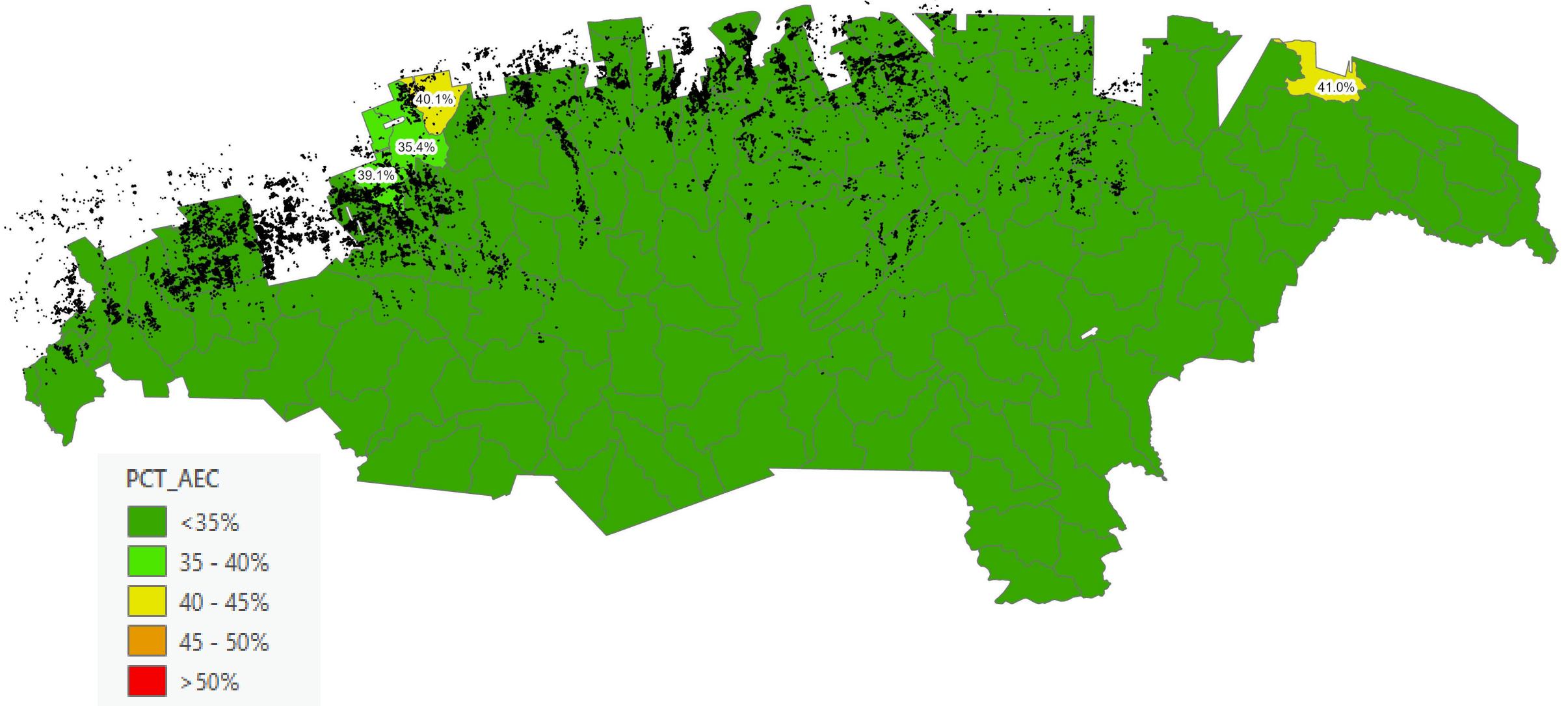
VOIC : Faunique, qualité de l'habitat de l'orignal



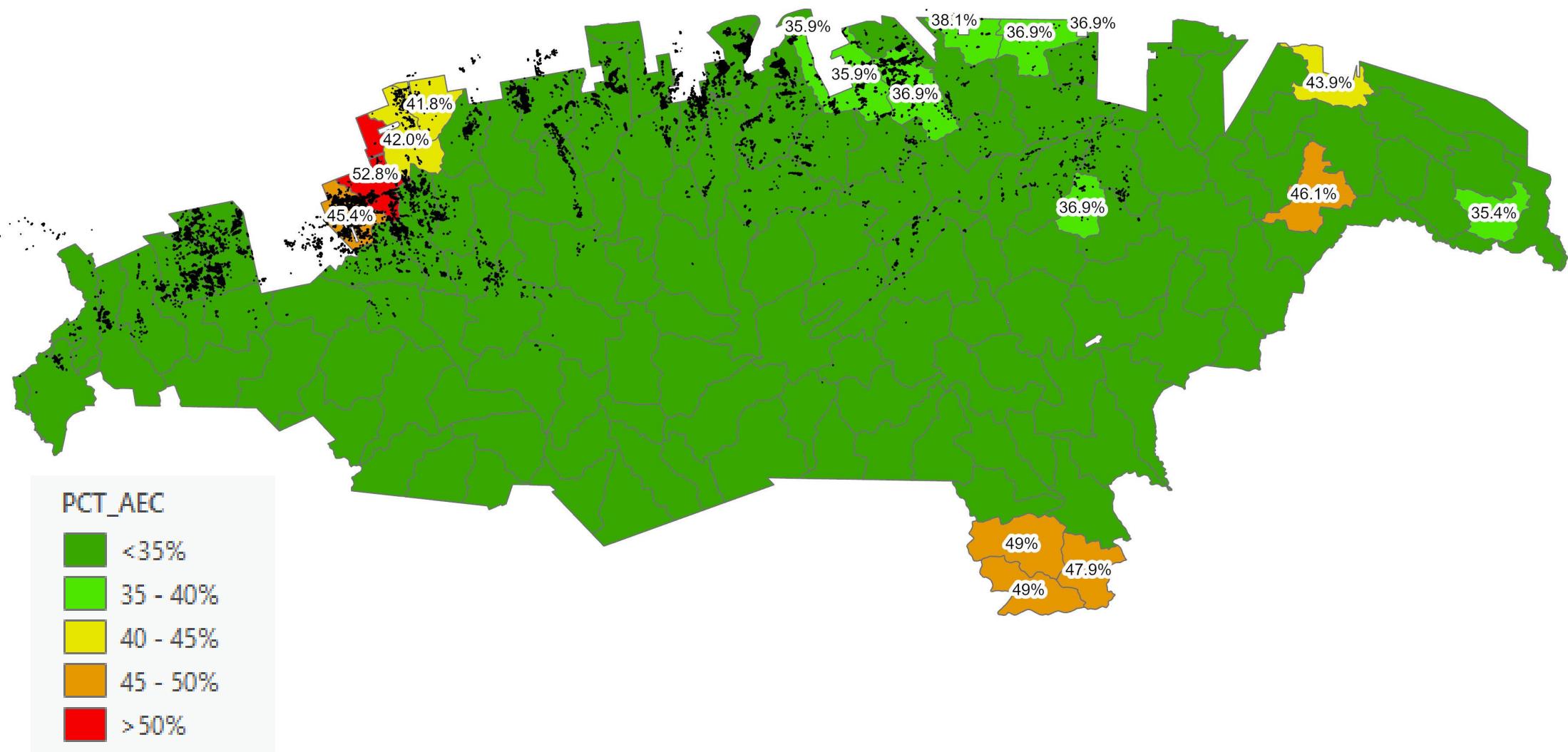
VOIC : Qualité du milieu aquatique

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage d'aire équivalente de coupe (AEC) par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 50 %	Sera balancé à la PRAN
		Pourcentage de compaction des sols par sous-bassin versant	Ne pas dépasser le seuil de 7 %	Conforme (100 %)

VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC) État actuel (PRANA 2024, CHT 2023)



VOIC : Qualité de l'habitat aquatique, aire équivalente de coupe (AEC) Avec secteurs potentiels PAS 2025 et PAFIO



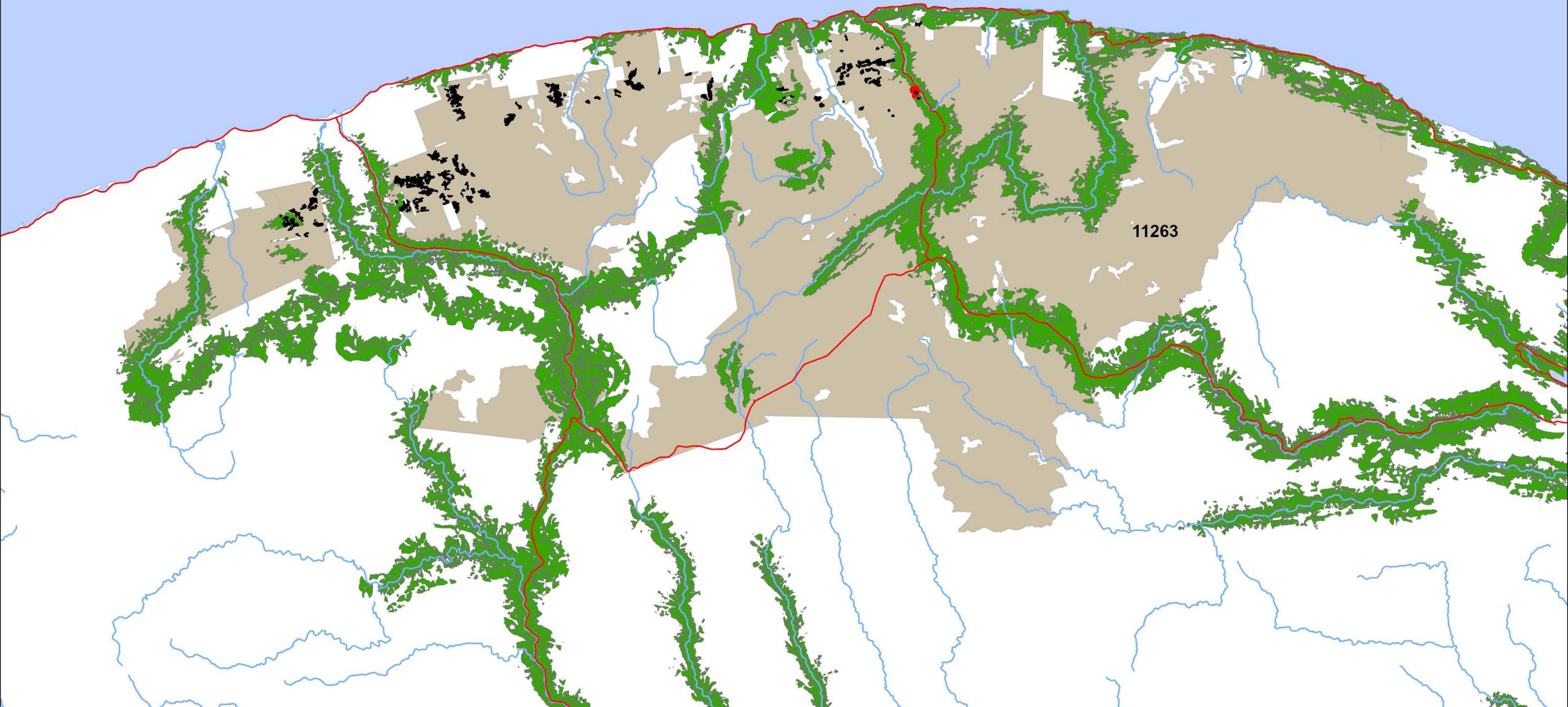
VOIC : Qualité visuelle des paysages

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Qualité visuelle des paysages	Assurer le maintien de la qualité visuelle des paysages	Taux de respect des modalités prévues au <i>Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières</i>	100 %	Non conforme
		Ratio, exprimé en pourcentage, de la superficie de la forêt productive de moins de 7 m de hauteur du COS qui n'est pas sous l'influence d'un bloc de forêt résiduelle d'une superficie égale ou supérieure à 5 ha, considérant un rayon d'influence de 600 m et de 900 m, sur la superficie totale du COS	Moins de 20 % pour le rayon d'influence de 600 m; moins de 2 % pour le rayon d'influence de 900 m.	Conforme

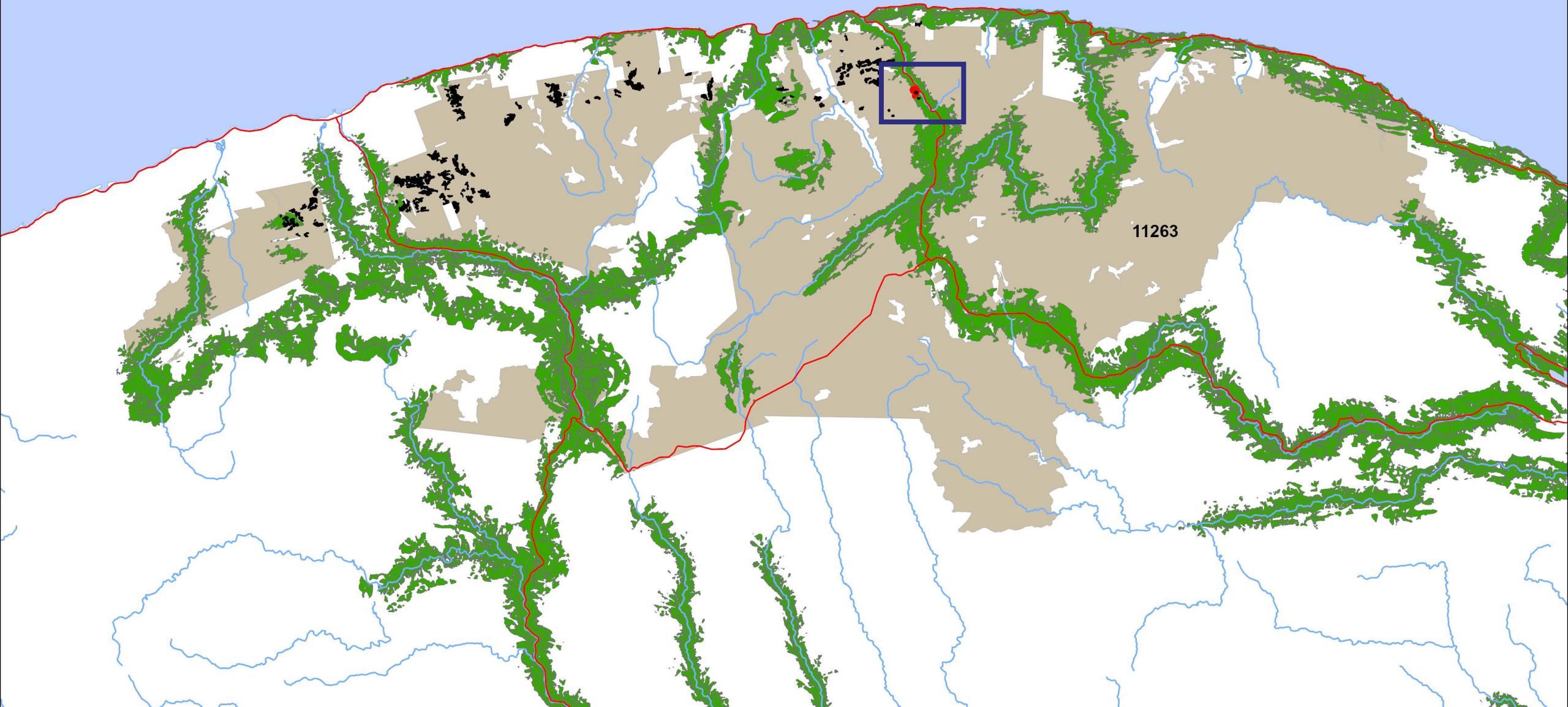
VOIC : Connectivité des grands pôles de conservation

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat
Connectivité entre les grands pôles de conservation	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservation	Pourcentage de grands pôles de conservation identifiés connectés	100 %	Conforme (100 %)

VOIC : Qualité visuelle des paysages (paysages GIRN)



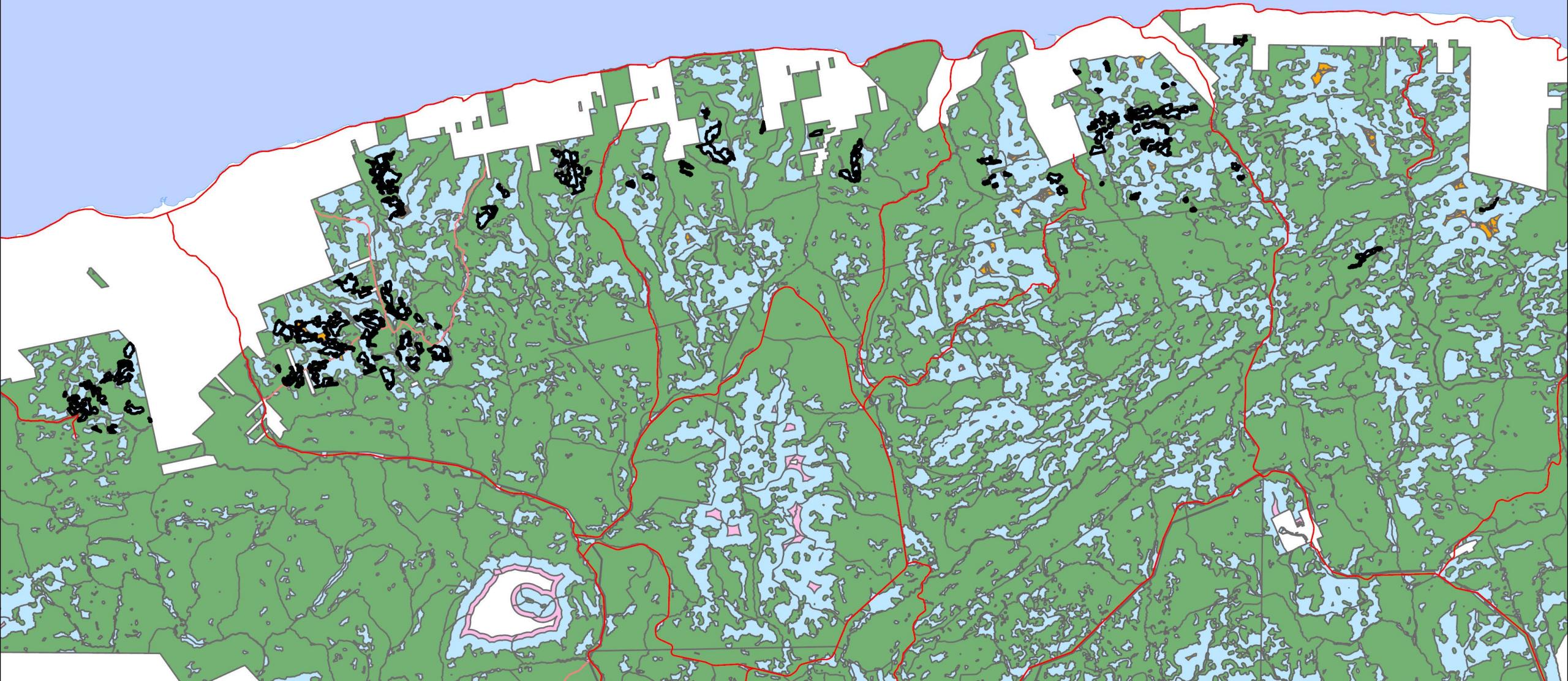
VOIC : Qualité visuelle des paysages (paysages GIRN)



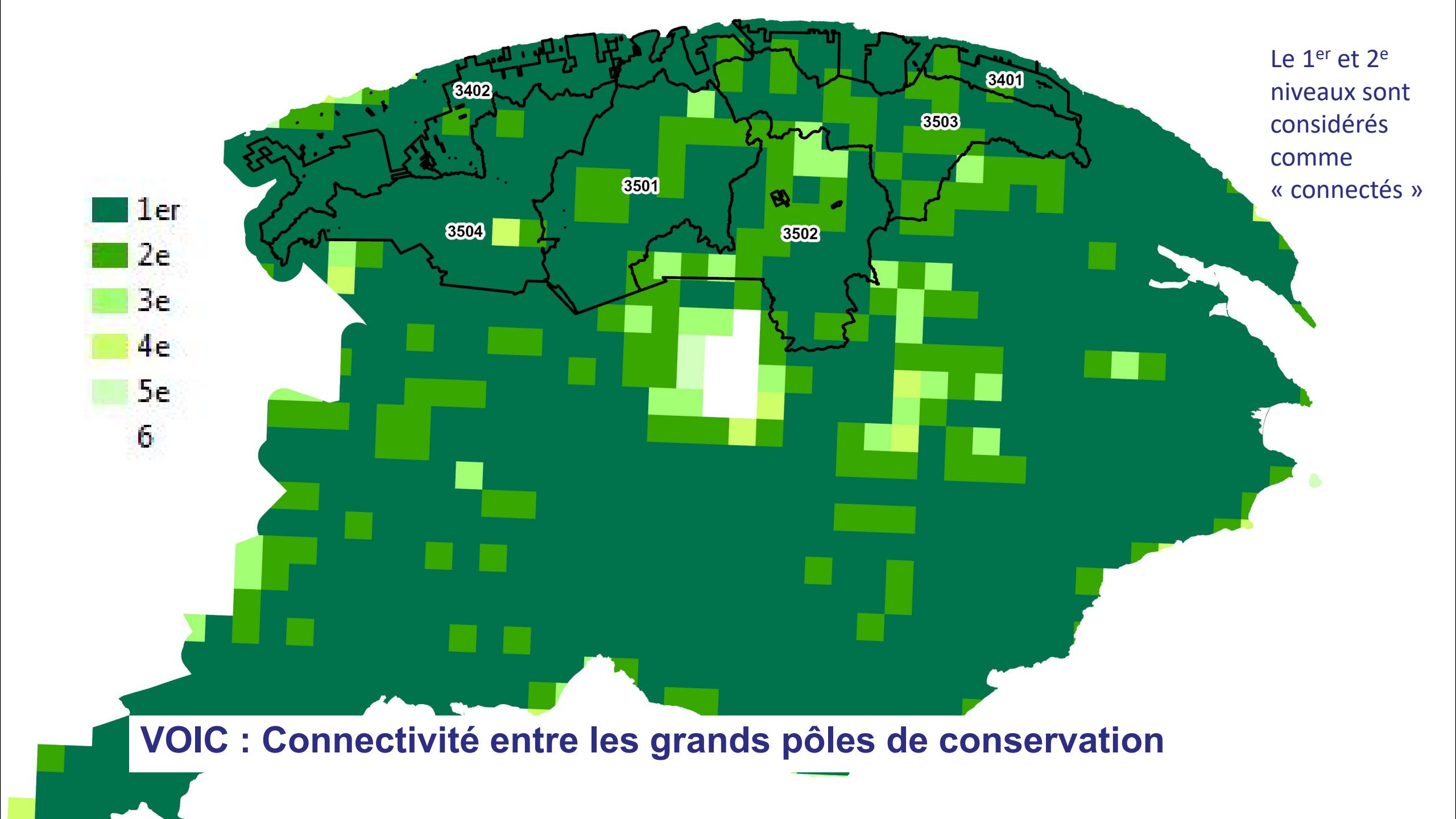
VOIC : Qualité visuelle des paysages (paysages GIRN)



VOIC : Qualité visuelle des paysages (COS 600-900)



Le 1^{er} et 2^e niveaux sont considérés comme « connectés »



VOIC : Connectivité entre les grands pôles de conservation

Résumé

Stratégie	Grands types de forêt	Sur-représentation de EPX, RFI et THO		
	Contraintes opérationnelles	Sur-représentation de contrainte caribou (sur la base des contraintes du BFEC 2018-2023)		
	Petit bois	Sur représentation de PB et TPB (sur la base des données dendrométriques du 4ème décennal)		
	Indicateurs économiques	Zone de tarif NA à cause de ZHR caribou et TBE.		
VOIC	Écosystémiques	Vieilles forêts (UTA)	Non-conforme	Plan de restauration
		Structure interne (verticale)	Conforme	
		Structure interne (EPC)	Conforme	
		Milieux humide d'intérêt	Conforme	
		Organisation spatiale des peuplements (COS)	NA (PRAN)	Dérogation TBE
	Faunique	Cerf de virginie	Conforme	
		Espèces menacées (EMVS)	Conforme	
		Sites fauniques d'intérêt	Conforme	
		Qualité de l'habitat petite faune (mitigation faunique)	NA (PRAN)	TSNC
		Qualité de l'habitat petite faune (EPC)	Conforme	
		Qualité de l'habitat petite faune dans TFSS (EPC)	Conforme	
		Qualité de l'habitat du lynx (UTA)	Non-conforme	Plan de restauration
		Qualité de l'habitat de l'orignal (% alimentation)	Conforme	
		Qualité de l'habitat de l'orignal TFSS (% alimentation)	Conforme	
		Mesures intérimaire caribou	Conforme	
	Milieu aquatique	Mesures régionales caribou (9%)	Non conforme	Plan de restauration
		Aire équivalente de coupe par sous-bassin (AEC)	NA (PRAN)	Bassin no7 à 53%
	Paysages	Pourcentage de compaction	Conforme	
		Paysages GIRN	Non-Conforme	Dépassement chablis route 198
		Paysages 600-900m	Conforme	
	Connectivité	Grands pôles connectés	Conforme	





Questions ou commentaires?

Préparé par : Sylvain P.Bergeron, ing.f.

Collaboration : Andrew Gilker, ing.f.

Impact des PAS sur le taux de perturbation dans l'habitat du caribou

- Taux de perturbation avant les PAS : 88,79 %
- Taux de perturbation intégrant les PAS : 88,98 % *
Correspond à une augmentation de 0,19 %
- * Ce calcul intègre l'effet des travaux de récolte ET de voirie forestière (les chemins représentent 0,01)

Prochaines étapes



Mesures de restauration proposées au cours de la saison d'opérations 2025-2026

1. Réduire le taux de perturbations dans les zones d'habitat en restauration

Fermeture de chemins existants - Consultation prévue en février 2025

Fermeture des chemins proposés en implantation fermeture dans le cadre des présents PAS soumis en consultation, dans un délai de 1 à 5 ans selon la nécessité ou non de remise en production

2. Maintenir ou restaurer des massifs de conservation de grande superficie

Fermeture de chemins existants - Consultation prévue en février 2025

Prochaines étapes



Mesures de restauration proposées au cours de la saison d'opérations 2025-2026

3. Tendre vers une matrice forestière dominée par des composantes d'habitat propices aux caribous

Poursuivre les travaux remise en production de secteurs ayant fait l'objet d'un PAS passé

- 1 600 ha de préparation de terrain en 2025-2026 en vue d'un reboisement en 2026-2027
- 200 ha de dégagement de plantation (prévu, en attente des autorisations)